

# Le Pour et le Contre



ABONNEMENT  
Six mois..... 250 fr.  
Le numéro : 12 fr.  
Chèque postal : 172-90 Paris

JOURNAL FINANCIER  
PARAISANT LE VENDREDI

178, rue Montmartre — Paris (2<sup>e</sup>)  
Téléph. : GUT. 17-63  
Bureau à Lyon : 3, rue Président-Carnot  
Téléph. : FRAN. 14-91

VENDREDI 21 JUIN 1946

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : J. DE SAINT-ALBIN  
Secrétaire général de rédaction : M. BOUTTIER

SOIXANTE-TROISIÈME ANNÉE. — N° 25

## AVIS AUX ABONNES

Les demandes de changement d'adresse en cours d'abonnement doivent être accompagnées d'une somme de dix francs pour frais de réfection des bandes.

## SOMMAIRE

Recouvrements budgétaires.  
LE CONTROLE DES BANQUES ET DU CREDIT.  
A LA BOURSE.  
Mines d'or et valeurs sud-africaines.  
A Londres.  
A New-York.  
Chronique de Bruxelles.  
Chronique du Centre: Société Lyonnaise de Dépôts. — Boulonnerie Calibrée. — Ferrand-Renaud. — Laitière Moderne. — Frachon. — Aux Deux Passages.  
LES SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES: Jeumont. — Cie Electro-Mécanique. — Forclum. — Signaux et Entreprises Electriques. — Compagnie des Lampes.  
Domaine privé des houillères nationalisées.  
Déblocage des avoirs français au Canada.  
Chemin de fer portugais de la Beira Alta.  
Emprunts brésiliens.  
VIE DES SOCIÉTÉS:  
Canal de Suez. — Parisienne Electrique. — Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing. — Société Navale de l'Ouest.  
Electrique de la Loire et du Centre. — Explosifs et Produits chimiques. — Louvroil-Montbard-Aulnoye. — Ateliers de Constructions Mécaniques de Vierzon.  
Grands Travaux de Marseille. — Distilleries Réunies de Bretagne et Normandie. — Mumm et Cie. — Nicolas. — Moulins du Maghreb. — Suédoise des Allumettes.  
ECHOS ET NOUVELLES: Liste d'entreprises de gaz et d'électricité nationalisées. — La date de la cessation officielle des hostilités aux colonies.  
Au Bulletin des Annonces Légales.  
Décisions et avis de la Chambre Syndicale des Agents de change et de la Chambre des Courtiers en valeurs.  
Droits de souscription et d'attribution.  
Hors cote.  
A Lyon.  
A Genève.  
A Montréal.  
Coupons.  
BILANS: Banque de France. — Banque de Paris.  
ANNONCES: Banque de l'Indochine. — S. N. C. F. — Cie Parisienne de Distribution d'Electricité. — Alsacienne de Constructions Mécaniques. — Louvroil-Montbard-Aulnoye. — Saint-Gobain. — Phosphates Tunisiens.

## Recouvrements budgétaires

Pour les trois premiers mois de 1946, les recouvrements budgétaires ont atteint 78 milliards 897.306.000 fr. en plus-value de 47 milliards 538.442.000 fr. sur le premier trimestre 1945. En voici les chiffres essentiels, en millions de francs :

	Janv.-Mars 1945	Janv.-Mars 1946
Contributions directes.....	13.163	20.354
Enregistrement.....	2.093	5.012
Timbre.....	675	924
Imp. s. opér. de Bourse.....	66	105
Imp. s. rev. cap. mob.....	1.333	1.187
Douanes.....	480	1.708
Contr. indirectes.....	1.516	3.046
Chiffre d'affaires.....	6.368	16.580
Taxes sur transactions.....	2.852	6.477
Domaine.....	1.140	1.950
Produits divers.....	1.814	11.214

Pour le mois de mars, les recouvrements ont atteint 27.013.663.000 fr. contre 16.645.447.000 francs pour le mois correspondant de 1945.

## Le contrôle des banques et du crédit

La loi du 2 décembre 1945, que nous avons commentée en son temps, a nationalisé la Banque de France et les grands établissements de crédit. Elle a jeté également les grandes lignes d'une organisation du crédit, en instituant notamment un Conseil National du Crédit qui a pour mission de surveiller et de diriger l'activité des banques.

Son texte, élaboré hâtivement par le ministre des Finances de l'époque, M. René Pleven, voté par une Assemblée qui désirait surtout faire de la nationalisation des banques un tremplin électoral, s'est révélé rapidement très imparfait. Certains articles, tel que le blocage obligatoire des négociations éventuelles de titres dont le produit était supérieur à 200.000 francs, n'ont pas pu être appliqués. Il a fallu reviser la loi et y apporter des modifications qui ont eu pour effet d'atténuer la rigueur de certaines de ses dispositions.

C'est ainsi qu'une loi du 17 mai 1946 a supprimé la distinction faite par la loi du 2 décembre 1945 entre les porteurs d'actions de banques acquises antérieurement ou postérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 1945. Les seconds ne pouvaient recevoir, en dédommagement de leurs actions transférées à l'Etat, un montant supérieur au prix d'achat de leurs titres. Les uns et les autres sont maintenant soumis au même régime; ils sont dédommagés de la même façon quelle que soit la date d'acquisition de leurs actions.

La loi du 17 mai 1946 a décidé également que les porteurs de parts bénéficiaires remises en échange des actions de banques nationalisées pourront bénéficier, chaque année, d'une répartition au moins égale à 3 % de la valeur des parts ou au dividende de l'exercice 1944. La loi du 2 décembre 1945 n'avait pas prévu ce minimum de 3 % qui avantage les anciens actionnaires des établissements de crédit.

La loi du 17 mai 1946 a modifié aussi la définition des banques de dépôts et des banques d'affaires. Le texte précédemment était ambigu. Les banques d'affaires pouvaient, en particulier, se ranger dans la catégorie des banques de dépôts. Le nouveau texte n'a pas levé toutes les difficultés d'interprétation, mais comme il a donné à la commission de contrôle des banques le droit de classer un établissement dans une autre catégorie que celle qui avait été demandée par lui, il a, au moins, apporté une solution au problème.

La principale disposition de la loi du 17 mai 1946 est l'article qui donne au Conseil National du Crédit le pouvoir de fixer à une banque une zone déterminée d'action. Si elle possède des agences hors de cette zone, elle est tenue de les transférer à un établissement nationalisé, moyennant paiement d'une indemnité fixée par le Conseil National du Crédit.

Ce texte confère un monopole de fait aux banques nationalisées. Seules, celles-ci pourront rayonner à travers tout le territoire français. Les autres — c'est-à-dire celles qui ne sont pas nationalisées — devront limiter leur activité à une région déterminée. Si elles font preuve d'un trop grand dynamisme et si elles étendent trop fortement leur influence, elles s'exposent à perdre brusquement le fruit de leurs efforts au profit des établissements placés directement sous le contrôle de l'Etat. C'est aussi un privilège accordé aux banques nationalisées.

Lors de la discussion de la loi du 2 décembre, on avait pourtant affirmé que les établissements nationalisés seraient placés sur un pied d'égalité avec les banques du secteur demeuré libre. On avait souligné que le commerce de banque res-

terait placé sous le régime de la concurrence. La nouvelle disposition introduite dans la loi du 17 mai 1946 montre que ces promesses n'ont pas été tenues. La concurrence ne se livrera que sur le plan régional et elle jouera entre des établissements dont les uns auront un rayon d'action beaucoup plus étendu et pourront ainsi offrir à la clientèle des facilités que les autres ne pourront pas leur donner. Cette différence permettra aux établissements nationalisés d'empêcher le développement des banques demeurées libres.

La liberté laissée aux autres banques est, d'ailleurs, plus apparente que réelle. Les établissements non nationalisés sont soumis à une réglementation très stricte. Un décret du 28 mai 1946 a fixé leurs règles de fonctionnement. Parmi celles-ci, il en est certaines qui ne soulèvent pas d'objections. C'est le cas des dispositions qui interdisent le commerce de banque aux individus ayant subi une condamnation, aux faillis non réhabilités et aux étrangers. C'est le cas aussi de l'article qui oblige les banques à n'émettre que des actions nominatives ou déposées à la C.C. D.V.T. C'est le cas enfin des règles de publicité qui leur sont imposées et qui, par la publication d'un bilan périodique, permettront aux déposants d'apprécier leur solvabilité.

Il n'en est pas de même pour les textes qui obligent les banques à fournir à l'Institut d'Emission tous les renseignements que celui-ci leur demandera au sujet des crédits accordés et à la commission de contrôle toutes les informations que celle-ci demandera. On comprend la raison qui a inspiré ces dispositions. On désire surveiller l'activité des banques et connaître l'importance ou la nature des prêts consentis à la clientèle. Mais, ce faisant, on supprime le secret des opérations bancaires et on peut craindre qu'il n'en résulte finalement plus d'inconvénients que d'avantages.

La liberté des banques sera entravée non seulement par le contrôle qu'exerceront les autorités officielles, mais aussi par les règles appliquées à leur gestion.

Le décret du 28 mai 1946 prévoit, en effet, que des pourcentages pourront être fixés :

1° entre le montant des avoirs liquides et mobilisables des banques, d'une part, et le montant de leurs engagements à court terme, d'autre part ;

2° entre le montant des capitaux propres des banques, d'une part, et le montant des engagements par cautions et avals, d'autre part ;

3° entre le montant des capitaux propres des banques, d'une part, et le montant des autres engagements envers les tiers, d'autre part ;

4° entre le montant des capitaux propres des banques, d'une part, et le montant total des crédits accordés à une même personne physique ou morale, d'autre part, sans que puissent être compris toutefois dans le second chiffre les crédits garantis par l'Etat ou par des établissements du secteur public ou semi-public habilités à donner leur garantie ; pour la détermination de ce pourcentage, il pourra être fait masse des crédits accordés à des entreprises ayant entre elles des intérêts communs ;

5° entre le montant des capitaux propres des banques, d'une part, et le montant des participations et des immobilisations figurant à leur bilan, d'autre part.

Par le jeu de ces pourcentages, la commission de contrôle des banques et, partant, le gouvernement pourront limiter sensiblement l'activité des établissements du secteur libre. Certes, ces pourcentages sont destinés, en principe, à défendre la solvabilité des banques et, par suite, à garantir le remboursement des dépôts

confiés par la clientèle. Ils ne soulèveraient pas d'objections très sérieuses s'ils devaient être observés par toutes les banques. Mais le décret ne vise pas les établissements nationalisés. Un autre décret du 28 mai a, pour ceux-ci, fixé aussi des règles de gestion. Toutefois, celles-ci sont beaucoup plus souples. Les pourcentages imposés au secteur libre ne s'appliqueront pas automatiquement au secteur nationalisé qui pourra ainsi bénéficier d'un régime plus favorable.

Il est, d'ailleurs, inexact de parler d'un secteur libre comme le font les textes officiels. Il s'agit, en réalité, d'un secteur étroitement contrôlé. La liberté du commerce de banque a été supprimée par la loi du 2 décembre 1945 et les dispositions législatives ultérieures n'ont fait que confirmer sa disparition.

Ce qui rend les textes promulgués le mois dernier relativement satisfaisants, c'est que M. André Philip entendait aller encore plus loin. Il voulait instituer une véritable dictature du crédit. Il désirait placer tout le système bancaire sous l'autorité directe du ministre des Finances. L'Assemblée Constituante ne l'a pas suivi sur ce point, mais ce qui en reste indique une tendance et il est à craindre que, dans l'avenir, nous allions de plus en plus vers le monopole du crédit et le contrôle de plus en plus rigoureux de sa distribution.

Les décrets du 28 mai 1946 stipulent aussi que les banques devront prêter leur concours à toutes les opérations d'émission ou de conversion de la dette publique. Elles le faisaient déjà, dans le passé, mais bénévolement. Elles y sont contraintes désormais par la loi. N'y a-t-il pas lieu de redouter qu'un ministre des Finances, à court d'argent, utilise trop largement les facilités que peuvent lui offrir les banques pour assurer le fonctionnement de sa trésorerie ? En d'autres termes, n'y a-t-il pas un danger de voir les banques placées déjà sous le contrôle de l'Etat, se mettre peu à peu à son service ? Dans ce dernier cas, c'est l'économie française qui y perdrait.

## A LA BOURSE

La crise politique intérieure, tout comme on pouvait le craindre, ne s'est pas résolue avec la célérité qui aurait dû répondre aux nécessités de l'heure. Sur le plan financier, sur celui de l'économie sociale, sur celui de la politique extérieure, alors que se tient une Conférence des Quatre où le représentant de la France ne peut être, pour le moment, qu'auditeur, des questions primordiales restent en suspens. La constatation est si flagrante que tous les partis dénoncent presque d'une même voix les méfaits d'un provisoire « qui n'a que trop duré ». Mais c'est un aveu purement négatif et la formation du gouvernement au sein d'une Chambre que désespère le manque d'une majorité nettement définie n'en est pas simplifiée.

Le discours du général de Gaulle à Bayeux ne crée pas une situation nouvelle, ayant essentiellement trait à la question constitutionnelle qui est pour le moment avancée par d'autres d'urgence toute immédiate. L'élection de M. Bidault pour président le nouveau gouvernement répond en définitive à la logique de la dernière consultation électorale, et le vote lui-même, acquis avec l'unanimité socialiste et la simple abstention des communistes, peut bien être l'expression d'un désir général de direction effective des affaires publiques où entrerait beaucoup de lassitude à l'égard d'un renouvellement d'expériences démagogiques. Dans quoi, les exposés prudents sur la question des salaires et des prix que le parti socialiste a entendus de ses divers dirigeants, MM. Gouin, Philip, Gazier, au cours des consultations préliminaires, n'auraient guère de sens. Il reste que les palabres dont cette élection est l'aboutissement n'ont rien déterminé de plus qu'une louvoyante opposition communiste et le refus des socialistes d'assumer en ce moment les responsabilités du

FP 188

pouvoir, c'est-à-dire rien de ce qui pourrait nous promettre un gouvernement viable et capable d'action.

Pour pesantes qu'elles soient, ces incertitudes n'ont pas suspendu à la Bourse un renouveau d'affaires qui s'est même accentué encore au milieu de la semaine. La Bourse, tout au moins dans une large partie de la clientèle, est poussée vers l'achat de valeurs industrielles françaises à propos desquelles intervient de nouveau la considération de la « valeur réelle ». Hausse d'inflation, hausse de misère si l'on préfère, c'est le résultat d'une psychose, certes peu nouvelle, mais que le gonflement actuel de la circulation fiduciaire suffit naturellement à propager. Encore ces dispositions ont-elles sur le marché des effets d'autant plus accentués que les mesures de nationalisation et de réquisition, déjà prises ou en voie de l'être, ont en fait singulièrement rétréci le choix des titres qui fournissent un vivant aliment aux transactions du marché.

Canalisés en quelque sorte vers les valeurs les plus en vue des différents groupes où se trouveront en finale les éléments du secteur libre, ces achats ont fréquemment précipité une hausse qui escompte hardiment le proche avenir. La réévaluation, fort en vogue aujourd'hui, des bilans fournit à cette hausse un indéniable ferment. A vrai dire elle n'ouvre à l'éblouissement des actionnaires aucun trésor magique, car elle n'apporte par elle-même à leurs entreprises aucun enrichissement. Son attrait se conçoit essentiellement pour eux dans le cas d'incorporation de réserves au capital et par conséquent de multiplication des actions. La psychologie, en la plupart des exemples, y a plus à voir que l'arithmétique et, justifiée ou non, elle est agissante.

Sans doute aussi le marché financier est-il loin d'avoir, à l'égal de divers autres, mis sa cote à niveau avec celle d'avant la guerre; mais comme on est malheureusement tenu de prendre pour bien différentes les conditions de la vie industrielle depuis lors, la revalorisation ne peut être que toute relative. Ce sont plutôt les bases nouvelles que les exploitations attendent des débats politiques en cours qui entreront d'une manière décisive en compte dans l'appréciation des valeurs industrielles. Différentes selon les cas, elles impliqueront un discernement attentif dans le choix des titres.

La situation hebdomadaire de la Banque de France au 13 juin se caractérise, comparativement à la semaine précédente, par une diminution de 3.412 millions des billets en circulation, malgré une augmentation de 5.050 millions des avances provisoires à l'Etat. Les comptes courants et comptes de dépôts particuliers se sont accrus de 809 millions et, à l'actif, les effets escomptés et achetés ont en diminution de 3.288 millions, les comptes d'avances de 1.238 millions et les chèques postaux de 973 millions. Les autres postes n'ont pas sensiblement varié.

La Banque de l'Afrique Occidentale, ex-coupon de 28 fr. 60 détaché lundi, revient à 2.975. Le bénéfice du semestre clos le 31 décembre 1945 s'élève à 5.486.605 fr.; il s'y ajoute 5.496.715 fr. de report antérieur. La Banque de Madagascar gagne quelques francs à 1.925. La Banque de la Réunion est offerte à 5.900, la Banque de la Martinique à 7.600.

Le Crédit National s'élève de 3.420 au-dessus de 3.600. Le bénéfice de l'exercice 1945 ressort à 28.426.144 fr. contre 26 millions 752.744 fr. en 1944. Le dividende sera maintenu à 40 fr. par l'assemblée du 28 juin.

Nous croyons savoir que, contrairement à ce qui avait été envisagé par certains au moins d'entre eux, les conseils d'administration des établissements de crédit nationalisés exerceront eux-mêmes les pouvoirs envoyés en blanc par les actionnaires et n'auront pas à les remettre au commissaire du gouvernement qui était en fonction lors de l'arrêt des comptes de l'exercice 1945, dernier exercice de libre exploitation.

Le Conseil du Crédit Lyonnais proposera à l'assemblée du 28 juin d'élever le dividende de 60 fr. à 108 fr. 10. Le Comptoir d'Escompte, lui, doit faire élever le sien de 25 fr. à 61 fr. 39 par l'assemblée qui se tiendra le 27 juin. A l'assemblée convoquée pour le 8 juillet, la B.N.C.I. proposera le simple maintien du dividende à 30 fr. Les promesses de parts de ces établissements sont hésitantes aux environs de 1.750, 1.740 et 950 respectivement. Les cours, rappelons-le, ne comprennent pas les dividendes afférents à l'exercice 1945. La promesse de part de la Société Générale est calme, elle aussi, un peu au-dessous de 1.900.

Le Crédit Commercial de France continue à se défendre aux environs de 1.325, cours qui ne tient qu'insuffisamment compte de l'importance de ses réserves latentes.

Le Crédit Industriel se retrouve autour de 900. Le Crédit de l'Ouest, qui stimulent à la fois l'augmentation de son dividende et la perspective de l'incorporation de réserves au capital, passe de 2.000 à 2.100 l'action de 1.000 fr., tandis que l'action ancienne de 400 fr., demandée à 750 la semaine dernière, s'élevait à 800. La Bordelaise de Crédit abandonne une bonne centaine de francs à 885.

Introduite la semaine dernière à la cote, la Parisienne de Récompte conserve son avance à 2.070.

La Banque de Paris se redresse un peu à 1.180. La Banque de l'Union Parisienne hésite à 745.

La Société Financière Française et Coloniale, à l'approche de son assemblée qui se tient à l'heure où nous paraissions, est ferme à 740. Le droit à l'augmentation de capital, qui était offert à 255 la semaine dernière, s'échange près de 235, ce qui fait ressortir à 650 fr. environ pour l'acquéreur de droits le prix de revient de l'action nouvelle. Les actionnaires ont intérêt à profiter de l'occasion qui s'offre à eux d'accroître leurs intérêts dans l'affaire. L'Union Financière d'Extrême-Orient s'immobilise un peu au-dessous de 400. C'est un titre abordable.

La Compagnie de Financement Industriel, qui s'est intéressée dans de bonnes conditions à des affaires en pleine prospérité, telles que les Tanneries de France et Bastos, est cependant ramenée de 3.800 à 3.420. Hydro-Energie, qui est l'auxiliaire financier de nombre de sociétés électriques, notamment de celles du groupe de l'Energie Industrielle, se défend un peu au-dessus de 950. On pense qu'un dividende de 50 fr. sera proposé à l'assemblée du 9 juillet.

L'Union Industrielle de Crédit pour la Reconstitution, échangée la semaine dernière à 505, atteint 615. Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 28 juin en vue de statuer sur un projet d'élevation du capital de 20 à 30 millions par incorporation d'actions gratuites (une nouvelle pour deux anciennes). La même assemblée doit décider l'assimilation des actions A et B (les actions A ne sont pas librement cessibles) et une augmentation éventuelle de capital de 10 millions.

Le Comptoir Lyon-Alemand hésite à 495 l'action et la part s'avance de 1.450 à 1.560. Marret-Bonin est calme près de 300, tant l'ordinaire que la priorité.

L'action de la Rente Foncière passe de 1.565 à 1.670, la part atteint le cours rond de 2.000. Les Immeubles de la Plaine Montcau, dont l'assemblée se tient à l'heure où nous écrivons, s'échangent à 3.200, venant de 2.950. L'Immeuble Parisien est recherché au-dessus de 400 l'action; la part est demandée à 2.350. Les Immeubles de Paris sont délaissés. L'assemblée du 14 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945 se soldant par une perte de 1.190.741 fr. amortie par prélèvement sur le report antérieur qui se trouve ainsi ramené à 125.577 fr.

La Société Immobilière de l'Indochine reste abordable aux environs de 750. La Foncière du Sud de Madagascar, dont l'exercice 1945 se solda par un léger bénéfice, se montre, hors cote, près de 170 l'action nouvelle, en attendant son assemblée convoquée pour le 5 juillet.

La Banque Ottomane, en léger progrès, s'est élevée à 2.850. Le Crédit Foncier Egyptien passe de 11.550 à 11.110, la National Bank of Egypt de 16.300 à 15.800.

La Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud s'avance de 1.900 à 1.980. La Banque Française du Rio de la Plata est ramenée de 6.500 à 6.075. Ce cours comprend les dividendes arriérés de plusieurs années. Le Crédit Foncier de l'Uruguay, qui convoque son assemblée pour le 28 juin, n'est plus coté.

Marché suivi sur les actions de la Land Bank of Egypt, qui clôturent à 3.400. Cet établissement vient de faire connaître qu'il était en mesure de rembourser en France ses obligations 4 1/2 0/0 et 1930 appelées au remboursement entre le 15 juillet 1939 et le 15 janvier 1945, et aussi de payer les coupons échus pendant cette période, sur la base de 7.775 fr. 50 pour 1.000 fr. nominal. L'Association Nationale des Porteurs Français de Valeurs Mobilières estime que les obligataires ont intérêt à présenter dès maintenant leurs titres et coupons à l'encaissement. Les remboursements n'avaient pu porter jusqu'ici que sur les titres amortis entre le 15 janvier 1937 et le 15 janvier 1939 et depuis le 15 juillet 1945.

Peu d'affaires dans le groupe des assurances, mais les offres, dans l'ensemble, dominent.

Les Assurances Générales-Accidents sont ramenées de 460 à 435, les Assurances Générales-Incendie de 615 à 585, les Assurances Générales-Vie de 1.450 à 1.410. La Providence-Accidents se retrouve finalement à 5.100. Le dividende de l'exercice 1945 sera maintenu à 200 fr., mais il s'y ajoutera une répartition exceptionnelle de 50 fr. par libération des actions. Une incorporation de réserves permettra d'élever de 750 fr. à 1.000 fr. la valeur nominale des actions qui seront ensuite dédoublées. La Providence-Incendie ne s'écarte guère de 2.625. La Providence-Vie va porter son dividende de 90 fr. à 100 fr. Le Phénix-Incendie gagne quelques francs à 725, tandis que le Phénix-Vie revient de 880 à 840.

Les Chemins de Fer Economiques passent de 530 à 555. Le bénéfice net de l'exercice 1945 ressort à 3.079.233 fr. contre 1.997.358 fr. A l'assemblée du 28 juin sera proposé un dividende de 40 fr. par action libérée et de 79 fr. 03 par part contre 30 fr. et 42 fr. 98 respectivement pour 1944. Les Chemins de Fer Vicinaux ne s'écartent

guère de 520. Le bénéfice de l'exercice 1945 ressort à 266.425 fr. Un prélèvement de 168.408 fr. sur les provisions permettra de répartir 17 fr. 50 à l'action de capital et 10 fr. à la jouissance.

Les Chemins de Fer Tunisiens progressent à 1.049 l'action de capital et 510 l'action de jouissance. Le solde créditeur ressort pour l'exercice 1945 à 3.367.111 fr. contre 2.817.193 fr. et le total disponible à 3.919.252 fr. Le Conseil proposera à l'assemblée du 28 juin le maintien des dividendes à 50 fr. et 20 fr. respectivement.

Au groupe des chemins de fer exploitant en Argentine, la vedette reste le Chemin de Fer de Santa-Fé qui s'avance de 3.100 à 3.550. Le Buenos-Ayres accélère l'allure et atteint 2.300, venant de 1.970. Le Rosario à Puerto-Beirano progresse posément, de 542 à 565 l'ordinaire, de 415 à 420 la priorité.

Les Voitures à Paris s'animent à 1.060 l'action de capital et à 850 la jouissance contre 935 et 800. L'assemblée du 14 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945 qui se soldent par un bénéfice net de 4 millions 15.450 fr., comprenant des profits exceptionnels de 1.931.181 fr. sur rachats d'immeubles et de 2.650.146 fr. sur rachats d'obligations. Ce bénéfice a permis d'amortir le déficit antérieur et de reporter à nouveau 246.787 fr. Modeste avance des Automobiles de Place près de 900 l'action et 1.720 la part, contre 884 et 1.688 huit jours plus tôt. Les Autos-Taxis Marseillais, qui ne distribuent aucun dividende, l'exercice 1945 se soldant par une légère perte, sont toujours délaissés un peu au-dessous de 300.

Les Tramways de Rouen, ex-coupon de 19 fr. 17 détaché mardi, sont recherchés à 490 l'action de capital. La progression des bénéfices — 1.199.783 fr. contre 158.572 fr. — a permis à l'assemblée du 14 juin de rouvrir l'ère des répartitions par la distribution d'un dividende de 25 fr. net au nominatif aux actions de capital, de 7 fr. 50 net aux actions de jouissance. Ce dernier titre a valu 110 avant le détachement de son coupon de 6 fr. 16 net. L'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing, qui va élever de 12 fr. 50 à 20 fr. son dividende, est négligé à 330.

Comme nous le faisons prévoir, la Compagnie du Suez a limité au montant de l'intérêt statutaire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1940 au 1<sup>er</sup> juillet 1946, la répartition qui sera proposée à l'assemblée du 9 juillet, le reste des bénéfices des trois exercices 1943, 1944, 1945, dont nous donnons les résultats, avec le montant du coupon, à la « Vie des Sociétés », étant versé au fonds d'assurance et d'imprévu. Il était difficile à la Compagnie d'adopter une autre attitude en attendant les résultats de l'appel qu'elle a interjeté contre le jugement qui l'a condamnée à effectuer en or sur la base du cours du métal au Caire, le service de ses obligations. La période d'incertitude se prolongeant, l'action de capital est ramenée de 48.100 à 47.300; la jouissance, par contre, progresse de 39.100 à 39.400. La part de fondateur est ferme à 39.880 contre 39.500. La part civile sans grand changement à 15.300. L'obligation 3 0/0 revient de 12.900 à 12.855; l'amortissable, au contraire, passe de 13.700 à 14.400. L'évolution du trafic apparaît comme satisfaisante, la moyenne mensuelle pour les cinq premiers mois de 1946 dépassant 1 million de livres contre 800.000 livres en 1945.

Les Docks du Havre rétrogradent à 4.210 après leur avance à 4.600. Les Docks de Rouen restent demandés à 1.780. Les Magasins Généraux à Paris progressent de 350 francs à 4.600.

Le Port de Fedhala, en forte hausse, passe à 6.190, gagnant près de 1.000 fr.

Les valeurs de navigation ont continué à être recherchées, notamment les Chargeurs Réunis, dont la part bondit de 4.475 à 5.525, l'action passant de 3.600 à 3.850. C'est aussi le cas de l'Auxiliaire de Navigation, qui gagne près de 200 fr. à 4.900; des Messageries Maritimes, qui sont traitées à 515 contre 500. Une conférence internationale réunissant dix nations vient de s'ouvrir à Amsterdam pour examiner les problèmes généraux de fret et de tonnage.

Aux transports fluviaux, la Compagnie de Transports et de Remorquage est demandée à 2.200, venant de 1.950, bien impressionnée par l'annonce du bénéfice de l'exercice 1945, qui est de 3.991.597 francs contre 486.261 fr. Le montant de la répartition n'est pas encore arrêté. Mais un acompte de 50 fr. a déjà été versé en mars, alors que le dividende total pour 1944 avait été de 18 fr. Les Messageries Fluviales de Cochinchine ne s'écartent guère de leur cours précédent à 1.021 contre 1.006. Il faut attendre les résultats de la conférence qui doit s'ouvrir la semaine prochaine entre les représentants de la France et ceux du Viet-Nam pour être en état de mieux apprécier l'avenir des valeurs indochinoises. Hors cote, l'action des Transports en Afrique se maintient à 880 cependant que la part passe de 6.325 à 6.875.

Un courant suffisant de transactions maintient les valeurs d'électricité aux environs de leurs cours antérieurs.

La C.P.D.E., ex-coupon, s'échange à 1.434. L'assemblée tenue mardi a approuvé les comptes de l'exercice 1945 dont nous avons

publié l'essentiel dans le numéro du 7 juin. Elle a décidé de répartir un dividende complémentaire de 56 fr. net, le 19 juin. On trouvera plus loin un bref compte rendu de cette assemblée.

Offert la semaine dernière à 1.015, le Nord Lumière a été ramené à 978, à l'approche de son assemblée du 27 juin. L'Ouest Lumière ne s'écarte guère de 950 après l'assemblée du 18 juin qui a approuvé les comptes de l'exercice 1945, brièvement analysés dans notre numéro du 7 juin. Le dividende a été fixé à 14 1/2 0/0, soit 52 fr. net au nominatif et 33 fr. 80 net au porteur; paiement des soldes de 7 fr. et 3 fr. 80 net respectivement sur décision du Conseil. Le président a indiqué que la valeur de rachat des actions dépassait un peu 1.600. L'action du Sud Lumière se retrouve tout près de 140, cours comprenant un coupon de 2 fr. 60 net payable le 24 juin; la part, qui recevra à la même date 60 fr. 35 net, se replie de 2.115 à 1.760.

Eclairage et Force, dont le dividende a été maintenu à 15 fr. par l'assemblée du 13 juin, résiste près de 565. Ce dividende sera détaché le 21 juin à raison de 12 fr. 33 net. L'action Edison passe de 1.438 à 1.610 et la part de 1.901 à 2.195. L'assemblée du 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945 qui se solda, nous l'avons dit, sans profit ni perte, et voté, par prélèvement sur le report antérieur, un dividende de 13 fr. 78 pour l'action et de 31 fr. pour la part. La réévaluation du bilan fait ressortir une plus-value de 126.202.282 fr.

La Pyrénéenne d'Energie Electrique est en progrès à 1.749 l'action et 2.190 le dixième de part contre 1.655 et 2.095. Le bénéfice net de l'exercice 1945 ressort à 19.732.905 fr. contre 14.620.995 fr. Des dividendes respectifs de 59 fr. 48 et 54 fr. 45 seront proposés à l'assemblée du 5 juillet. La Toulousaine du Bazacle ne s'écarte guère de 900. Force et Lumière des Pyrénées se montre à 641 l'action ancienne, 602 la nouvelle; la part est ramenée à 4.975. Le coupon 21 des actions anciennes, payable le 20 juin, est absorbé par les impôts pour les titres au porteur; il est de 4 fr. 65 pour les actions nouvelles. L'Union Electrique (Saint-Claude), qui a réalisé pendant l'exercice 1944-45 un bénéfice net de 2.579.941 fr., se tient près de 220, en attendant l'assemblée qui doit voter un dividende de 8 fr., payé d'ailleurs depuis la fin de décembre.

Au groupe colonial, l'Energie Electrique du Maroc se retrouve près de 6.000, la Marocaine de Distribution gagnant quelques francs à 2.580. Les Eaux et Electricité de l'Ouest Africain, après l'assemblée du 13 juin, sont résistantes à 2.979. L'Electricité de Madagascar a, dans son assemblée du 27 mai, fixé à 60 fr. malgaches le dividende de l'action A, à 90 fr. m. celui de l'action B et à 43 fr. 80 celui du vingtième de part. Ces dividendes seront payés le 1<sup>er</sup> juillet à raison de 91 fr. 80 pour l'action A, 137 fr. 70 pour l'action B et 67 fr. 08 pour la part. L'action, seule cotée, s'avance de 3.085 à 3.150.

La Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil se redresse un peu au-dessus de 1.800. Radio-Orient, allégé de son coupon, poursuit ses progrès à 14.500 contre 13.940 l'ancien et 3.405 contre 3.250 la part.

L'Indépendante de Télégraphie Sans Fil, qui vaut sur le marché des courtiers environ 750, fait ressortir pour l'exercice 1945 un solde créditeur de 1.641.734 fr. au lieu d'une perte de 1.313.719 fr. L'assemblée est convoquée pour le 27 juin.

Le Gaz de Banlieue se retrouve tout près de 1.300. La Compagnie pour l'Eclairage des Villes, qui solda son exercice 1945 par un bénéfice de 1.195.919 fr. au lieu d'une perte de 917.178 fr. en 1944, passe de 385 à 424. Un dividende de 18 fr. 50 sera proposé à la prochaine assemblée.

La Compagnie Générale des Eaux se maintient un peu au-dessus de 1.600 l'action de capital; la jouissance se replie de 1.150 à 1.125. Le bénéfice de l'exercice 1945 ressortant à 6.125.222 fr. seulement contre 10.036.372 fr., l'assemblée du 2 juillet se verra proposer de ramener le dividende de 45 fr. à 27 fr. pour l'action de capital et de 25 fr. à 7 fr. pour la jouissance.

La tendance est irrégulière dans le groupe des produits chimiques, où quelques valeurs se détachent de l'ensemble par de vifs progrès.

Saint-Gobain est ferme près de 3.550. A l'assemblée du 17 juin qui a approuvé les comptes de l'exercice 1945, le président a déclaré que la cadence de la production s'accélérait: elle atteignait, en fin d'année, celle de 1938; elle la dépasse maintenant. L'Air Liquide, dont l'assemblée se tient à l'heure où nous paraissions, s'avance de 1.442 à 1.579 l'action, de 15.800 à 16.050 la part. La Société Chimique de la Grande Paroisse, qui convoque pour le 9 juillet, outre son assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire appelée à modifier l'article des statuts qui fixe le montant du capital, gagne 300 fr. à 5.890. La Compagnie Centrale Rousselot, qui vient de fixer son dividende à 50 fr., fait un bond de 4.595 à 5.250.

Les Produits Chimiques d'Alais (Péchiney) sont résistants près de 2.350. La Société d'Exploitations et d'Intérêts Chimiques

qués et Métallurgiques Seichime s'élance de 1.700 à 2.300, à la veille de l'ouverture, le 21 juin, de la période de souscription à l'augmentation de capital que nous avons annoncée. Le capital va être porté de 126 à 630 millions par la création, au prix de 700 fr., de 1.008.000 actions de 500 fr.; le droit de préférence s'exerce à raison de quatre nouvelles pour une ancienne.

L'Electro-Chimie, qui procède à l'augmentation de capital que nous avons annoncée, regagne une centaine de francs à 1.480; le droit, de son côté, atteint le cours rond de 1.000. Les actionnaires doivent l'exercer.

Les Etablissements Kuhlmann, venant de 1.945, dépassent un peu 2.000. L'action ancienne des Produits Chimiques Coignet se raffermi près de 1.550 et la nouvelle passe de 1.350 à 1.500. Alors que l'exercice 1944 avait laissé une perte de 6.967.226 francs, l'exercice 1945 se solda par un bénéfice de 6.733.488 fr. qui permettra de répartir 17 fr. 50 aux actions anciennes et 8 fr. 75 aux nouvelles. Le bénéfice brut de l'exploitation en France est passé de 1.405.066 fr. à 15.048.268 fr., et il s'y ajoute cette année un bénéfice brut de 6.071.713 fr. réalisés en Belgique. Les Produits Chimiques et Superphosphates au Maroc, en attendant que se précisent les conditions du projet d'échange des parts contre des actions, actuellement à l'étude, s'avancent de 24.500 à 24.900 l'action; la part progresse de 9.450 à 9.950, ce qui paraît moins aisé à justifier. L'assemblée du 14 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945, brièvement analysés dans notre numéro du 7 juin.

Les Usines Chimiques Rhône-Poulenc, dont nous avons exposé les belles perspectives il y a huit jours, ne gagnent que quelques francs à 1.920.

Fly-Tox, sur le marché des courtiers, s'avance de 1.435 à 1.500. L'exercice 1945 s'est soldé par un bénéfice qui permettra d'amortir la perte antérieure (1.112.634 fr.) et de régler en espèces l'impôt de solidarité.

La Dynamite Centrale dépasse 3.000. La Dynamite Barbier passe de 1.297 à 1.360 l'action, de 2.930 à 3.125 la part. Le bénéfice de l'exercice 1945 seront affectés à l'amortissement partiel de la perte antérieure. Celluloid Petitcollin Oyonnixe s'élance de 6.800 à 7.300. Un dividende de 50 francs sera proposé à l'assemblée du 27 juin alors qu'il n'avait été réparti aucun dividende pour 1944. Ce dividende sera prélevé sur les réserves, le bénéfice de l'exercice (5.835.715 fr.) étant affecté à la provision pour renouvellement du stock. Hors cote, Stop Fire valait ces jours-ci à peu près 930 l'action ancienne, 830 la nouvelle et 8.700 la part. Alors que les bénéfices de l'exercice 1944, s'élevant à 410.580 francs, avaient été consacrés aux amortissements, ceux de 1945 permettront la répartition d'un dividende de 48 fr. à l'action et de 171 francs à la part.

Les Phosphates de Gafsa s'avancent de 4.410 à 4.650. Les Phosphates de Constantine, venant de 2.145, atteignent 2.640. Sur la réserve de réévaluation qui sera constituée par la prochaine assemblée ordinaire, le Conseil proposera de prélever 135 millions qui seront incorporés au capital (deux actions nouvelles pour une ancienne). Les Phosphates Tunisiens passent de 815 à 845, le droit gagnant aussi quelques francs à 910. On trouvera plus loin les conditions de l'augmentation de capital à laquelle procède la Société pour développer ses installations et mettre son fonds de roulement en harmonie avec le volume accru de ses affaires.

Sur un marché redevenu plus actif, les valeurs métallurgiques ont généralement accentué des progrès qui sont pour la plupart le résultat des redressements constatés dans le rendement de l'exercice 1945. L'inconnu qui maintenant se présente du côté des salaires et des prix, l'approvisionnement toujours difficile en charbon, obligent néanmoins à considérer la longueur du chemin parcouru. Schneider franchit le cours de 4.000 à 4.150 contre 3.975. Châtillon-Commeny, qui offre relativement peu de prise aux sautes d'humeur du marché, s'avance de 2.214 à 2.260; l'exploitation a laissé encore, pour l'exercice 1945, une perte de 89.209.901 fr., après déjà 61.734.495 fr. pour 1944, soit, avec les charges et amortissements (53 millions passés contre rien) et l'extinction du solde débiteur reporté (58.595.584 fr.) une insuffisance totale de 211.912.551 fr. qui est intégralement amortie par prélèvement sur la réserve spéciale de réévaluation; celle-ci figure encore au bilan, après cette ponction, pour 430 millions 49.093 fr. L'assemblée est convoquée pour le 5 juillet. A 2.980, Micheville regagne soudain près de 200 fr. Les Forges et Acieries du Nord et de l'Est élargissent leur avance à 1.735 contre 1.645. Leur assemblée du 13 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945, tels que nous les avons dernièrement résumés, ainsi que la réévaluation du bilan. Elle a en même temps ratifié le prélèvement d'une provision de 10 millions sur la réserve générale pour le règlement partiel en espèces de l'impôt de solidarité dont le solde sera acquitté en actions rachetées en Bourse. Enfin elle a donné tous pouvoirs au Conseil pour créer des obligations en une ou plusieurs fois à

concurrence de 500 millions, y compris la marge de 100 millions déjà créée par l'assemblée de juin 1943. S'adressant à l'assemblée, le président a insisté sur la dépendance actuelle de la métallurgie vis-à-vis de ses approvisionnements, le combustible particulièrement. Sur sept hauts fourneaux, deux seulement ont été en marche toute l'année et ce n'est qu'au début du mois dernier que l'usine de Louvroil a pu remettre à feu un premier haut fourneau. Très réservé sur le chapitre de l'exercice en cours, il a évoqué les problèmes que posent actuellement à l'industrie française les débats sur les salaires et le charbon et les incertitudes consécutives quant aux futurs prix de revient. Denain-Anzin, qui reste une des plus vivantes affaires du groupe, progresse encore de 3.105 à 3.170; après amortissement de la perte reportée de 1944, de 81.902.552 fr., les comptes de l'exercice 1945 se soldent sans bénéfice ni perte, mais un prélèvement sur les réserves permettra de faire proposer à l'assemblée du 26 juin un dividende de 50 fr. Cependant, Firminy s'enlève de 1.060 à 1.400. La réévaluation du bilan est également en cours dans cette société, mais il n'est guère vraisemblable que la plus-value dégagée soit l'occasion d'une incorporation de réserves au capital; on prévoit que l'assemblée, qui ne se tiendra pas avant e mois d'août, se verra soumettre pour l'exercice 1945 des comptes sans bénéfice ni perte.

Pont-à-Mousson s'allège à 12.200 contre 12.750, après sa vive avance précédente; son assemblée annuelle du 14 juin a ratifié les comptes de 1945 que nous avons déjà résumés et voté le dividende prévu de 67 fr. 07 dont seules les actions nominatives toucheront un solde de 51 fr. 17 net le 1<sup>er</sup> juillet après paiement des impôts; l'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé l'incorporation de 175 millions prélevés sur la réserve de réévaluation au capital ainsi élevé de 175 à 350 millions et la répartition d'une action gratuite pour une ancienne; ces actions sont créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1946. L'assemblée a, en outre, autorisé le Conseil d'administration à grouper, par voie d'apport, l'ensemble des établissements industriels dans une société nouvelle dont les statuts comporteront la participation du personnel aux bénéfices. A 2.260 s'agrippent les Hauts Fourneaux de Saulnes, pour lesquels l'exercice 1945 se solda par une nouvelle perte — de 12 millions 231.738 fr. — contre déjà 10.291.762 fr. pour l'exercice 1944, perte qui avait été amortie par prélèvement sur la réserve statutaire.

Progrès nerveux des Acieries de Sambre et Meuse à 1.000 contre 815, l'action ancienne est demandée à 575; leur assemblée, prévue pour le 21 juin, est reportée au 25 juillet, le Conseil se préparant à la révision du bilan au 30 septembre 1945. Quelques échanges font s'avancer de 9.000 à 9.400 Carnaud et Forges de Basse-Indre, qui se préparent à reprendre leurs envois de minerai de fer à l'étranger, alors que s'avance la remise en état des ports d'embarquement; la Société va prochainement faire une première expédition en Angleterre de 3.000 tonnes de minerai provenant des mines de La Brutz, dans la Loire-Inférieure. A 1.090 contre 1.010 s'anime la Métallurgique du Périgord; l'assemblée du 18 juin a approuvé le bilan réévalué de l'exercice 1945 et décidé de répartir un solde bénéficiaire de 8.153.792 fr. à raison de, brut, 15 fr. par action nominative, 3 fr. 90 par action ancienne au porteur; 1 fr. 05 par action nouvelle au porteur; paiement le 1<sup>er</sup> juillet.

Au groupe de la construction navale, les Chantiers de Saint-Nazaire (Penhoët) esquissent une reprise à 2.445 contre 2.225, dépendant que les Forges et Chantiers de la Méditerranée pressent l'allure à 3.650 contre 3.085 l'action ancienne et à 3.530 contre 2.985 la nouvelle. Les comptes de l'exercice 1945 se soldent par un bénéfice de 13.380.789 fr., au lieu d'une perte de 695.299 fr. en 1944, qui fera proposer à l'assemblée annuelle du 27 juin de reprendre la distribution des dividendes, interrompue en 1944, avec une répartition d'environ 60 fr.; à cette même assemblée sera demandée l'autorisation d'un emprunt au titre de la reconstruction; enfin, pour le même jour est convoquée une assemblée extraordinaire en vue de permettre une augmentation de capital (actuellement de 74.533.000 fr.) dont le Conseil n'a du reste pas l'intention d'user pour le moment et qui pourrait comporter une incorporation de réserves à la suite de la réévaluation du bilan. La plus-value de réévaluation a été portée à une réserve spéciale pour 96.605.949 fr. Près de 1.100 s'élèvent les Ateliers et Chantiers de France contre 932; le 13 juin s'est tenue leur assemblée qui a ratifié les comptes de l'exercice 1945, dernièrement résumés, et comportant un bilan où figure une réserve spéciale de réévaluation de 101.574.033 fr., ramenée à 97.179.336 fr. après affectation pour l'impôt de solidarité qui est réglé partie en numéraire, partie en rentes. Le dividende brut, fixé à 24 fr. 4675 par action ancienne et à 8 fr. 1250 par action nouvelle, sera payable le 10 juillet prochain. Le Conseil a signalé que la remise en état du chantier de Dunkerque est en bonne voie et que, à la fin de 1946, ce chantier aura récupéré la plus grande partie de ses

moyens d'action. La Société pense recevoir prochainement des commandes importantes de constructions neuves, dont l'exécution sera commencée fin 1946, sous réserve d'attributions suffisantes de matériaux métalliques.

La construction de matériel électrique est actuellement une branche industrielle où les besoins de la reconstitution ont fait venir des commandes pressantes; leur exécution, échelonnée sur une longue période, s'intensifierait plus encore si l'approvisionnement en combustible et en métaux le permettait. Les valeurs intéressées retiennent un peu plus l'attention, à la suite surtout du redressement opéré par la Générale d'Electricité et qui s'accroît cette semaine encore à 4.750 contre 4.700. La Thomson-Houston, dont le bénéfice net de 23 1/2 millions pour 1945 s'entend après 48 millions passés en prélèvement de prévoyance, reste abordable à 763. Fermété de l'Alsacienne de Constructions Mécaniques, compte tenu du détachement du droit de souscription à l'augmentation de capital de l'Alstom qui s'échange à 1.770; l'action ex-droit s'inscrit à 3.100 contre 4.900, cours avant détachement. Le droit offre à l'acheteur l'occasion de s'intéresser avantageusement — au prix de 2.870 l'action nouvelle — à une entreprise en vif essor industriel.

Dans l'industrie du matériel de chemin de fer, l'activité s'est généralement rétablie à son niveau de 1938, le dépassant même dans certains centres du Nord. La Française de Matériel de Chemin de Fer s'avance rapidement à 3.150 contre 2.970; le cours comprend, rappelés-le, un dividende de 60 fr. qui sera payé le 1<sup>er</sup> juillet à raison de, net, 42 fr. au nominatif et 14 fr. au porteur. C'est le 25 juin que paiera le sien (50 fr. 10) la Franco-Belge de Matériel de Chemin de Fer, dont l'action bondit cette semaine de 16.290 à 20.800. Les Ateliers de Construction du Nord de la France se retrouvent vers 2.500 l'action et 2.380 la part. Le 14 juin, ont été approuvés les comptes de 1945, mais l'assemblée extraordinaire appelée le même jour à incorporer des réserves au capital et à transformer les 17.00 parts en actions a été reportée au 3 juillet.

Les échanges restent actifs au groupe de l'industrie automobile, où Citroën accélère son avance à 3.780 contre 3.350 l'action B et à 3.740 contre 3.340 l'action N. Ford Française cède cependant un peu de sa reprise précédente à 785. De même que ceux du précédent exercice, les comptes de 1945 qui seront présentés à l'assemblée du 4 juillet n'accusent ni profit ni perte après dotation aux amortissements et provisions. Les bénéfices d'exploitation ont atteint 283 millions 68.396 fr. contre 117.515.440 fr. en 1944, soit avec les intérêts, commissions, divers et récupération sur créances douteuses un total de 304.867.008 fr.; tout cet ensemble est absorbé, nous l'avons dit, par les charges et amortissements. L'exercice 1945 a été marqué, malgré les difficultés d'approvisionnement, par une reprise partielle, qui laisse entrevoir pour l'avenir une amélioration de rendement, grâce surtout à l'importation de matériel américain. La Société a été chargée, en outre, de monter camions et tracteurs d'importation. A 530 contre 435 s'éveille l'action de capital Automobiles Delahaye; les résultats de l'exercice 1945, qui seront soumis à l'assemblée du 4 juillet, se présentent sans bénéfice ni perte, mais un dividende de 7 fr. par action de capital et de 4 fr. par action de jouissance sera proposé à l'aide d'un prélèvement sur le report antérieur subsistant après amortissement de la perte de 1944 s'élevant à 4.361.919 fr.; la plus-value dégagée par la réévaluation du bilan est portée à une réserve spéciale pour 25 millions.

S.A.T.A.M. se contente de se défendre autour de 680 l'action et de 350 la part; toutefois, les comptes de 1945 se soldent par un bénéfice de 481.053 fr. qui viendra en déduction du déficit antérieur de 7 millions 194.053 fr.; Ferodo passe brusquement de 630 à 725 l'action ancienne et de 605 à 700 la nouvelle, après l'assemblée annuelle du 18 juin, qui a ratifié les comptes de l'exercice 1945 d'une durée exceptionnelle de treize mois et se soldant sans bénéfice ni perte; la réévaluation du bilan ayant donné lieu à la constitution d'une réserve de réévaluation de 177.860.854 fr. a été ratifiée. Le dividende a été fixé à 4 fr. 875 pour les actions remboursées et à 10 fr. 40 pour les actions non remboursées, à l'aide de prélèvements sur le report des exercices antérieurs et payables tous deux le 1<sup>er</sup> juillet. L'activité de la Société est progressivement remontée jusqu'à atteindre pendant le dernier trimestre de l'exercice un niveau voisin de celui de 1938. Ajoutons que le Conseil a été autorisé le même jour à émettre des obligations à concurrence de 35 millions. Japy, qui doit élever son dividende de 7 à 15 fr., gagne près de 100 fr. à 659. La plus-value que dégage la réévaluation du bilan atteint 249.570.032 fr.

Huta-Bankowa faiblit de 413 à 395; cependant, la Société retrouve, à l'aide de ses participations en portefeuille, une activité nouvelle; le bénéfice net pour l'exercice 1945 se chiffre par 748.203 fr., formant, avec le report antérieur et le prélèvement habituel sur les primes d'émission, un solde dis-

ponible de 1.579.711 fr. qui fera proposer, comme nous l'avons annoncé, un dividende de 5 fr. à l'assemblée du 27 juin.

Progrès rapides de la Générale de Fonderie de 2.670 à 3.300, sur l'annonce d'un bénéfice de 7.688.865 fr. pour l'exercice 1945 et la perspective d'un dividende qui doit être porté à 45 fr. contre 30 fr. l'année dernière, par l'assemblée du 29 juin. Râteau précipite de même son avance à 1.635 contre 1.550; le maintien du dividende à 35 fr. brut par action et à 70 fr. par part sera proposé à l'assemblée du 26 juin pour l'exercice 1945 dont les bénéfices nets se sont élevés à 3.919.000 fr. contre 3 millions 885.356 fr. pour l'exercice 1944. Les actions libérées en cours d'exercice, 3/4 restant à verser, recevront 27 fr. 80 brut. Quant aux actions nouvelles, elles ne participent pas encore à cette répartition, ayant été créées jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1946. Le bilan réévalué fait apparaître, au passif, une réserve spéciale de réévaluation de l'ordre de 115 millions. Claude-Paz et Silva, dont la marche industrielle est satisfaisante, progresse de 1.415 à 1.452, sans effort du reste, car l'exercice 1945 a laissé un bénéfice brut de 19.154.149 fr. contre 7 millions 161.107 fr. pour 1944, qui ressort net, — après 5 millions passés d'amortissement contre 2.716.027 fr. — à 4.655.187 fr. affectés à l'extinction du solde déficitaire des exercices antérieurs. Roffo, à 1.250, gagne une cinquantaine de francs, en attendant l'assemblée extraordinaire qui doit, le 27 juin, élever le capital de 9.900.00 fr. à 26 millions 400.000 fr. par prélèvement sur la plus-value de réévaluation; un dividende de 35 fr. sera proposé, au titre de 1945, à la prochaine assemblée, alors qu'en 1944 le bénéfice de 2.195.488 fr. avait permis de répartir seulement 14 fr. 40 par action. Les Constructions Mécaniques de Vierzon s'avancent posément de 405 à 436, en attendant leur assemblée du 10 juillet, à laquelle sera proposé un dividende de 10 0/0 du capital ancien de 5 millions; bien pourvue de commandes, la Société, elle aussi, voit son activité restreinte par le rationnement des matières premières. Guitel et Etienne, affaire en bonne marche industrielle, passe allégrement de 648 à 667 l'action et de 12.100 à 13.500 la part, sur l'annonce que la Société se prépare à porter son capital de 21.600.000 fr. à 32.400.000 fr. par incorporation de réserves et attribution de 7 actions nouvelles gratuites pour 20 anciennes et 36 actions pour 5 parts.

Cependant, la Française des Métaux reste hésitante encore un peu au-dessus de 4.000 l'action ancienne, les comptes de l'exercice 1945, se soldant sans bénéfice ni perte, ayant laissé quelque déception. A la veille de leur assemblée du 20 juin, les Tréfileries du Havre restent recherchées, à juste titre, à 2.350 l'action ancienne et à 2.350 la nouvelle. Caplain Saint-André, dont le dividende de 40 fr. brut sera payé le 1<sup>er</sup> juillet, est maintenant demandée à 1.720 après 1.455. A 1.160 contre 1.175 s'alourdit Boceuz, dont les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire pour augmenter le capital à concurrence de 5 millions par incorporation de réserves et création d'actions nouvelles gratuites.

Le marché des houillères a été peu animé et ne présente pas d'écarts importants. Béthune revient à 1.856 après 1.900, malgré l'annonce d'un dividende de 35 fr. (contre 13 fr. 60) qui sera proposé à l'assemblée du 25 juin, le bénéfice net de 1945 étant de 29.719.372 fr. contre 11.737.869 fr. Les Mimes de Douges sont plus faibles à 1.700 après 1.725. Le Conseil a décidé la mise en paiement, à partir du 24 juin, d'un acompte de 50 fr. brut par action, net 45 fr. nom., 25 fr. 50 au porteur. Anzin sans changement à 950. Aniche, qui a détaché son coupon le 13 juin, revient à 1.630. Carvin s'améliore à 1.840 après 1.806. Epinac s'avance à 534 venant de 495, sur l'annonce d'un dividende de 50 fr. Le bénéfice net de l'exercice 1945 s'élève à 156.763 fr. contre 479.481 fr., après notamment 1.210.946 fr. contre 700.963 fr. d'amortissements. En 1946, il avait été réparti, par prélèvement sur le report antérieur, 150 fr. à titre de remboursement du capital antérieurement réduit. Les Charbonnages du Midi, qui étaient offerts à 320, rétrogradent à 252 ex-coupon. L'assemblée tenue le 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945 se soldant par un bénéfice de 6.721.863 fr. contre 438.326 fr. et fixé le dividende à 41 fr. brut par action, à raison de 21 fr. 70 net au nominatif et au porteur. Le président a déclaré qu'en cas de nationalisation l'indemnité globale serait de 38 millions, alors que l'actif net se monte à 453 millions.

Les Charbonnages du Tonkin se raffermissent à 2.820 contre 2.625. Dong-Trieu, qui s'était avancé à 412 venant de 390, est offert à ce cours, la part conservant son avance à 6.450 contre 5.925.

L'animation du marché s'est étendue aux valeurs de mines métalliques, et notamment au Rio Tinto, sur lequel les favorables déclarations faites à la récente assemblée avaient attiré l'attention déjà la semaine dernière; le titre progresse de 4.860 à 5.240, cependant que Tharsis regagne timidement quelques fr. à 610. Lourdeur aussi de Naltagua, qui pourrait mériter mieux que les cours actuels, vers 370 l'action et 2.970 la part. Penarroja, toutefois, chemine de

900 à 965. tandis que le droit de souscription à l'augmentation de capital en cours est un peu plus recherché à 212 contre 190. Une vive hausse d'Aouli attire quelques offres, mais à 5.400 contre 4.800; le marché est stimulé par la perspective, attrayante pour les actionnaires d'une entreprise prospère, d'une prochaine augmentation du capital. **Ouasta-Mesloula**, pour laquelle l'exercice 1945 a encore été un dur exercice, mais qui a retrouvé une exploitation régulière, s'anime à 4.995 après 4.700.

**Huaron** presse l'allure à 5.550 contre 4.900, action de préférence et action de priorité, après avoir déjà parcouru une forte étape de hausse. A 1.530, l'Association Minière regagne une cinquantaine de francs, cependant que le simple maintien du dividende à 15 fr. pour l'exercice 1945 est la proposition que se verra soumettre l'assemblée du 25 juin. **Guergour**, qui est facilement de toutes les hausses, mais se traite par là même à des cours de faveur, s'avance de 4.815 à 4.850 l'action et de 3.240 à 3.280 la part. L'hésitation persiste pour la Minière du Congo à 702 l'action ancienne, 663 la nouvelle et 6.900 la part. On retrouve soutenue à 1.470 l'action de la Minière et Métallurgique de l'Indochine, qui n'a, au titre de l'exercice 1944, aucune perspective de dividende, alors qu'en 1943 une répartition de 36 fr. avait été faite par prélèvement sur les réserves; assemblée le 5 juillet.

Simple fermeté de l'Oucza vers 4.600 l'action et 22.600 la part, cependant que l'Africaine de Mines et de Transports se tasse de 4.300 à 4.250; l'exercice 1945 a laissé à cette dernière une nouvelle perte après 612.302 fr. en 1944. Hausse facile de Djebel-Djerissa à 4.270 contre 3.927 l'action de capital et à 4.140 contre 3.751 l'action de jouissance. **Mines et Produits Chimiques** est de nouveau recherchée à 1.550 contre 1.470. La Marocaine de Mines et Produits Chimiques, dont le dividende vient d'être fixé à 10 fr. pour l'exercice 1945, progresse ex-coupon à 2.995 contre 2.845. Le marché d'Anderny-Chevillon reste ferme à 2.900 l'action et 5.395 la part. Quelques demandes surgissent à la cote à 345 pour Segré, dont les bénéfices d'exploitation de l'exercice 1945 se sont élevés à 4.853.312 fr. contre 573.940 fr. en 1944. Net de toutes charges, il subsiste un bénéfice de 2.375.857 fr. (au lieu d'une perte de 4.211.344 fr.), qui ramène la perte antérieure à 1.820.212 fr.

Le Nickel, sur lequel se portent peu actuellement les regards, se rétablit simplement à 2.860 contre 2.805. Le cas se présente également pour **Bou-Arfa**, à peine moins hésitante à 1.330; c'est cependant d'un exercice relativement satisfaisant dont il sera rendu compte à l'assemblée du 29 juin; rappelons qu'elle doit décider un remboursement partiel de 9 fr. par action au moyen du solde disponible de 1945. Nouvelle et vive avance de l'Equatoriale de Mines de 1.410 à 1.510 l'action et de 9.450 à 11.500 les parts.

La Française des Pétroles a eu un marché très animé à 3.105 contre 2.490. Il se confirme, comme nous l'avons déjà annoncé, qu'un dividende de 8 0/0 sera proposé à l'assemblée. Les pertes des exercices de guerre auront donc été promptement effacées par la reprise d'activité de l'affaire et de ses filiales. **Péchelbron** revient à 700 ex-droit à l'augmentation de capital que nous avons indiquée. Le droit n'a pas encore fait l'objet de négociations. La raffinerie de Merkwiler, qui était aux trois quarts détruite, a été remise sur pied et peut traiter toute la production de pétrole brut qui représente les trois quarts du tonnage d'avant guerre (72.000 t.). L'établissement des comptes de l'exercice 1945 demandera encore un assez long délai, car il y aura lieu d'incorporer les écritures de la gestion allemande pendant la guerre et la destruction des archives complique ce travail. L'assemblée ordinaire ne se tiendrait qu'en octobre. La réouverture de l'ère des répartitions ne serait pas exclue. Les **Huiles de Pétrole**, stimulées par l'annonce d'un dividende, s'élancent à 1.680 venant de 1.440; le droit est demandé à 380 contre 350. L'exploitation a laissé une perte de 40 millions 108.499 fr. pour 1945 (contre 3 millions 268.941 fr.), mais la reprise de 81.048.195 fr. sur provisions permet, avec les intérêts et agios, tout en amortissant ce déficit et en affectant 33.774.866 fr. à la provision pour sinistres de guerre, de faire ressortir un bénéfice de 20.780.552 fr. et de distribuer un dividende de 30 fr. brut, alors que les répartitions avaient cessé depuis 1938. L'**Omnium Français des Pétroles** gagne une fraction à 1.750, bien impressionné par les résultats de l'exercice 1945 que nous avons donnés dans notre dernier numéro. L'assemblée du 18 juin a voté le dividende proposé de 35 fr. brut. Le président a déclaré que les filiales françaises manipulaient maintenant 50 0/0 du tonnage d'avant guerre et que les filiales étrangères marchaient de façon satisfaisante, la Roumanie mise à part, a-t-il ajouté.

On annonce les résultats de l'exercice 1945 pour les **Consommateurs de Pétrole**, dont les actions ne sont pas cotées. Ils se soldent, après 3.894.294 fr. d'amortissements, par une perte de 731.870 fr. qui s'ajoute à celle de 1944 de 3.951.172 fr.

Tandis que se poursuivent d'une part les efforts pour la stabilisation de la situation politique en Indochine, d'autre part les négociations pour le relèvement des prix du caoutchouc, les valeurs indochinoises de plantation ont attiré l'attention. Le mouvement pourrait s'accroître à la première nouvelle favorable.

Les **Caoutchoucs de l'Indochine** sont passés de 2.075 à 2.245 l'action, de 17.000 à 19.200 la part. L'**Indochinoise de Plantations d'Hévéas** clôture à 1.075 contre 1.005 l'action, à 1.060 contre 1.050 la part. L'action **Cambodge** gagne une centaine de francs à 1.875, la part une quarantaine de francs à 644. **Mimot**, aux environs de 920, reste parmi les valeurs les plus abordables du groupe.

Au groupe des manufacturiers du caoutchouc, **Michelin** est calme à 10.100. **Hutchinson**, dont les assemblées convoquées pour le 17 juin ont dû être, faute de quorum, reportées au 8 juillet, est ramené en clôture à 13.800.

Ex-coupon de 16 fr. 80 net au porteur, détaché le 17 juin, la **Compagnie Générale du Maroc** fait un bond de 7.245 à 7.670. La **Compagnie Générale des Colonies** reste en arrière à 2.610, venant de 2.500. Le bénéfice étant passé de 4.508.704 fr. à 7.895.965 francs, on espère que l'assemblée du 24 juin votera un dividende supérieur aux 35 fr. distribués pour l'exercice 1944. La **Compagnie Pastorale Africaine**, qui pratique l'élevage de bovidés en Afrique (son siège est au Cameroun), vient de faire les publications préliminaires à l'introduction à la cote, d'une part de 10.000 actions A, bénéficiant antérieurement d'un droit de vote plural, d'autre part des 100.000 actions de 100 fr. qui viennent d'être réparties gratuitement aux 50.000 actions anciennes. L'action gagne 300 fr. à 4.875. Hors cote, les **Caoutchoucs et Cacaos du Cameroun** sont irréguliers, l'action se retrouvant près de 380, tandis que la part s'élevait de 5.000 à 5.375. La Société aurait réalisé en 1945 un bénéfice voisin d'un demi-million. Il n'y aura pas de dividende.

L'action **Gradis**, après une défaillance de 3.150 à 2.825, est demandée à 2.975; la part est ramenée de 942 à 910. Le montant du dividende, 38 fr. 70 pour l'action et 6 fr. 917 pour la part, voté par l'assemblée du 30 avril 1946 et payé le 3 mai, ne correspondait pas apparemment à la répartition statutaire. Cette anomalie s'explique par le fait qu'une portion — 1.425.144 fr. — des bénéfices mis en distribution correspond au report antérieur à l'exercice 1942, qui appartenait exclusivement aux actionnaires. **Maurel et Prom** se retrouve tout près de 1.300, après l'assemblée du 14 juin qui a approuvé les comptes de l'exercice 1945 se soldant par un bénéfice net de 10.651.777 fr. Le dividende a été fixé à 14 %, payables le 1<sup>er</sup> juillet.

Les valeurs textiles ont enregistré de nouveaux progrès pour la plupart. Des chiffres encourageants sont donnés sur l'augmentation de la production. D'après le directeur adjoint des Textiles au Ministère de la Production industrielle, nous fabriquerons actuellement 67 0/0 de coton de la production de 1938, 61 0/0 de lin, 74 0/0 de laine, 65 0/0 de tissages divers. La production de rayonne est de 108 0/0, de soie naturelle 40 0/0 seulement.

Après son accès de faiblesse de la semaine dernière, **Dollfus-Mieg** est en vive reprise. L'action ancienne reconquiert le cours de 28.450 venant de 26.500. L'action nouvelle, introduite en mars dernier, mais créée en 1940 et remise alors aux propriétaires des certificats de jouissance à raison de 8 actions pour 1 certificat, gagne près de 2.000 fr. à 26.950. L'action de jouissance est également en forte hausse à 26.200 venant de 24.400. **Le Blan**, dont la hausse récente escomptait l'augmentation du dividende, fléchit sur le fait accompli à 3.900. Un dividende de 40 fr. brut contre 20 fr. sera proposé à l'assemblée du 26 juin. La **Cotonnière de Saint-Quentin** plus calme à 4.595 contre 4.650 après la forte étape de hausse qu'elle vient de fournir. L'**Industrie Textile** continue ses progrès à 1.502 venant de 1.200. **Fournies** en hausse sensible à 1.595 après 1.470. **Gasse Frères** décroche le cours rond de 1.000 contre 880.

Les **Etablissements Vautheret, Gros et Lafarge** rétrogradent à 2.630 après 2.800. Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 27 juin feront apparaître un bénéfice de 2.664.365 après dotation de la réserve légale et affectation de 26.700.000 fr. à la provision pour renouvellement du stock. Une assemblée extraordinaire aura à délibérer sur un remboursement de 65 fr. à chacune des 40.000 actions anciennes qui seraient ainsi assimilées aux nouvelles. Le **Comptoir Linier** fait l'objet de transactions animées à 485 venant de 453. Le coupon n° 8 sera mis en paiement à partir du 27 juin, brut 12 fr., net au nominatif 8 fr. 40, au porteur 5 fr. 50. La **Société pour le Blanchiment des Textiles** est très recherchée à 1.650 après 1.425. Les comptes de l'exercice 1945 se soldent par un bénéfice de 2.771.704 francs après 941.348 fr. d'amortissements et 281.603 fr. de provisions pour renouvellement de stocks contre une perte de 1 million 116.637 fr. pour l'exercice précédent, qui n'avait comporté aucune activité indus-

trielle. Le Conseil proposera à l'assemblée du 3 juillet un dividende de 40 fr. sur lequel un acompte de 20 fr. a déjà été mis en paiement. **Blanchiment, Teintures et Impressions** (ex-Thizy) sont cotés, demande réduite, à 2.375 contre 1.910.

**Gillet-Thaon** est ferme à 480 après 465. **Saint Frères** franchit le cours de 2.000 à 2.065 venant de 1.900; c'est une belle valeur encore abordable.

Parmi les valeurs d'alimentation, la **Raffinerie Say** fait un pas timide en avant à 1.235. Les **Raffineries de Sucre de Saint-Louis** dépassent un peu 3.000. La **Compagnie Sucrière**, qui s'était avancée à 1.500 la semaine dernière, progresse encore à 1.530. Les **Sucreries et Raffineries de l'Indochine** sont en progrès à 860 l'action et 4.140 la part, contre 819 et 3.990, sans cesser d'être attrayantes. Malgré la forte progression des bénéfices réalisés en 1944 — environ 17 millions contre 9.508.000 fr. en 1943 — aucun dividende ne sera proposé à l'assemblée du 22 juillet en raison de l'incertitude qui règne sur les résultats de l'exercice 1945.

Les **Grands Moulins de Corbeil** passent de 850 à 935 l'action, en attendant l'assemblée du 28 juin qui doit élever le dividende de 9 fr. 40 à 11 fr. brut. Les **Grands Moulins de Paris** gagnent un peu de terrain à 440, ex-coupon de 3 fr. 21 net au porteur payé le 17 juin. Le bénéfice net de 7.185.725 fr. a permis à l'assemblée du 23 mai de voter un dividende de 6 0/0 et d'ajouter 643.794 francs au report antérieur qui s'élève ainsi à 1.922.852 fr. L'impôt de solidarité (10 millions 1/2) a été réglé en espèces et valeurs du Trésor. Les **Moulins du Maghreb**, dont le dividende doit être maintenu à 8 0/0 par l'assemblée convoquée pour le 29 juin, s'avancent de 775 à 812.

La **Brasserie Quilmès** bondit de 26.950 à 28.200. Les comptes des six exercices 1939-1940 à 1944-1945 seront présentés le 5 juillet aux actionnaires. Pour l'exercice 1939-1940, un dividende de 200 fr. a été payé déjà en juillet 1941. Après déduction du montant de ce dividende, le bénéfice global ressort à 1.233.781.260 fr., permettant la répartition d'un dividende de 1.000 fr. brut. La **Brasserie de la Comète** est demandée à 6.100, ex-droit à la répartition d'actions gratuites, qui vaut 4.100. Le 18 juin a commencé la remise de 36.000 actions nouvelles à distribuer gratuitement aux actionnaires à raison d'une nouvelle pour deux anciennes (élévation du capital de 27 à 45 millions).

Les **Distilleries Réunies de Bretagne et de Normandie**, dont les dividendes viennent d'être portés à 30 fr. 11 pour l'action et 24 fr. 77 pour le centième de part, ont le vent en poupe: l'action s'avance de 1.175 à 1.300, la part de 1.680 à 1.875, toutes deux demandes réduites. Les **Etablissements Nicolas** gagnent près de 300 fr. à 1.430. On trouvera plus loin l'essentiel des comptes de l'exercice 1945 qui permettront d'élever le dividende de 8 fr. à 10 fr.

Les **Glacières de Paris**, ex-coupon, passent de 7.725 à 8.050, après l'assemblée du 13 juin qui a approuvé les comptes de l'exercice 1945, se soldant par un bénéfice net de 6.857.954 fr. Le dividende a été fixé à 90 fr., payable le 15 juin à raison de 48 fr. 05 net au porteur. Les **Etablissements Debray** se raffermissent à 2.200. L'assemblée du 19 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945, qui se soldent par une perte de 3.875.613 francs. La Société a rencontré de grandes difficultés d'approvisionnement. D'autre part, la carence des services de reconstruction n'a pas permis, jusqu'à présent, la réouverture des succursales détruites. Néanmoins, le rapport indique qu'actuellement il y a une amélioration progressive et très marquée dans les recettes.

**Nestlé** passe de 39.100 à 39.550. L'incorporation au capital d'une somme de 180 millions prélevée sur la réserve de réévaluation permet d'élever de 1.000 à 3.000 fr. la valeur nominale de chaque action.

Au groupe des matériaux de construction, **Lambert Frères** atteint 6.150, gagnant une centaine de francs. La production s'est largement accrue au cours des derniers mois. Pour nourrir son fonds de roulement et pour payer l'impôt de solidarité, la Société procédera sans doute d'ici peu à une augmentation de capital. Le **Matériel de Construction**, dont la situation s'est beaucoup améliorée pendant le dernier exercice, s'avance de 980 à 1.040, sans ténacité. La **Commission des Ardoisières d'Angers** est ramenée de 7.450 à 6.650. Depuis mardi, le titre se traite ex-droit à la répartition gratuite d'actions Foncière Agricole et Urbaine (une pour une) et d'actions Ardoisières de Renazé (une pour cinquante).

Les **Graines d'Elite (Clause)** faiblissent, momentanément sans doute, à 4.050. L'Algéroise des Graines d'Elite, filiale de la Société, va porter, sans appel au public, son capital de 2 à 3 millions.

Les valeurs de parfumerie sont en progrès. **Coty** passe de 2.680 à 2.734. Les **Etablissements Antoine Chiris** bondissent de 1.438 à 1.650. Le bénéfice net de l'exercice 1945 ressort à 4.585.574 fr. contre 1.232.418 fr. Report antérieur compris le bénéfice disponible s'élève à 4.779.780 fr. contre 2.415.827 francs. Le Conseil proposera à l'assemblée du 29 juin le maintien du dividende à

30 fr., mais la répartition de ce dividende avait, l'an dernier, exigé un prélèvement sur le report antérieur. L'action de 1.000 fr. **Parfumerie Gilot** passe de 21.600 à 24.000; le dixième, demandé à 2.225 la semaine dernière, l'a été à 2.400. Le capital, qui n'est actuellement que de 3.600.000 fr., pourrait être porté à 14.400.000 par l'incorporation de réserves, la valeur nominale de chaque action étant élevée de 1.000 fr. à 4.000 francs. Les actions seraient ensuite divisées en dixièmes. **Bertrand Frères** qui avait atteint il y a huit jours 6.300, demandes réduites, a gagné 1.000 francs; la part, venant de 1.700, a atteint 1.975. L'assemblée des porteurs de parts appelée à approuver la transformation de ces titres en actions doit se tenir, sur deuxième convocation, le 3 juillet.

**Orosdi-Back** s'avance de 706 à 730. La Société annonce le paiement, le 1<sup>er</sup> juillet, du dividende de 6 0/0 afférent à l'exercice 1939. Au nominatif, le dividende variera selon la date de conversion au nominatif avec un maximum de 4 fr. 20; au porteur, il sera entièrement absorbé par les impôts. **Aux Galeries Barbès** a été demandée sans contre-partie à 1.525 l'action et 1.270 la part. Le bénéfice de l'exercice 1945, s'élevant à 3.457.284 fr., permettra d'amortir la perte antérieure de 3.367.750 fr. La réévaluation du bilan a permis de constituer une réserve de 22.332.131 fr.

L'**Imprimerie Chaix**, qui a réalisé en 1945 un bénéfice de 2.303.225 fr. au lieu d'une perte de 1.991.369 fr., ne s'écarte guère de 1.900 l'action ancienne, 1.800 la nouvelle. Une réserve de réévaluation de 27 millions 29.054 fr. apparaît au bilan. La **Société Parisienne d'Édition** se maintient aux abords de 500, après l'assemblée du 4 juin qui a approuvé les comptes de l'exercice 1945 se soldant par une perte de 2.614.989 fr. contre 2.614.989 fr. en 1944.

L'**Orfèvrerie Christoffe**, à laquelle sera faite une répartition de 16 fr. net par action, s'affaiblit à 1.260.

L'action privilégiée de la **Société Nouvelle de Pathé-Cinéma** passe de 2.470 à 2.785, après l'assemblée du 18 juin qui a fixé le dividende à 120 fr. Réunis le même jour en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont décidé de porter le capital de 110 à 275 millions par la création de 165.000 actions nouvelles, dont 113.250 privilégiées et 51.750 ordinaires. L'émission des actions privilégiées, réservées, à 1.100 fr., aux porteurs d'actions privilégiées à raison de trois nouvelles pour deux anciennes, se fera la première. Ex-coupon de 7 fr. 43 net détaché le 17 juin, **Marivaux** s'avance à 530.

La **Suédoise des Allumettes**, qui tiendra son assemblée le 28 juin, abandonne le cours rond de 700.

## MINES D'OR ET VALEURS SUD-AFRICAINES

Les valeurs sud-africaines ont été peu actives à Londres et à Johannesburg.

A Paris, elles ont fait preuve d'irrégularité, en attendant que soient précisées les conditions de leur reprise par le Trésor français. En raison de cette incertitude, elles languissent toujours à des cours très inférieurs aux parités de Londres calculées sur le cours officiel de la livre sterling de 480 fr.

La plus favorisée, **Brakpan**, se traite à près de 20 0/0 au-dessous de cette parité. Le déchet est d'environ 25 0/0 pour **Crown Mines, Robinson et West Springs**. Les autres titres sont encore plus dépréciés. La moins-value dépasse 50 0/0 pour **Geldenhuys Deep et Chartered**. Elle est d'environ 45 0/0 pour **East Rand et Goldfields**, ainsi que pour l'action **De Beers** ordinaire, de 40 0/0 pour **City Deep, Government Areas, Simmer and Jack, Rand Mines**.

Les vieilles mines à rendement stable ont été un peu dépitée par les déclarations de dividendes semestriels, que nous avons déjà publiées la semaine dernière, pour le groupe Goldfields.

Le fait le plus saillant, dans ce groupe, était la réduction à 4 1/2 pence de la répartition de **Robinson Deep**, au lieu de 9 pence pour les deux semestres précédents et 1 sh. pour le semestre antérieur. De même, les dividendes des mines du groupe **Rand Mines-Central Mining** sont assez décevants.

**Crown Mines**, qui répartissait jusqu'alors 4 sh. 3 d., ne distribue plus que 4 sh. **City Deep**, qui avait élevé son dividende de 1 sh. 6 d. à 2 sh., il y a six mois, le ramènera à son chiffre antérieur. **East Rand** l'abaisse à 1 sh., au lieu de 1 sh. 3 d. **Nourse** le ramène de 1 sh. 6 d. à 1 sh. 3 d., **Rose Deep** de 1 sh. à 9 d. Par contre, la nouvelle mine **Blyvoor** effectue une première répartition de 1 sh., mais son cours est maintenant de 2 sh. 11. Il escompte une prochaine progression des tonnages broyés, actuellement de 30.000 t. par mois, à 80.000 t. dans un délai prochain, et plus encore par la suite.

Dans le groupe **Johannesburg**, le dividende de **Randfontein** subit une nouvelle diminution d'un tiers, et se trouve ramené à 6 pence au lieu de 9 pence pour les deux semestres précédents. Celui de **Government Areas** est réduit aussi à 1 sh., contre 1 sh. 1 1/2 pour le semestre précédent et 1 sh. 3 pour les deux semestres antérieurs. Celui de **Champ d'Or** est maintenu à 3 pence, mais il était de 3 3/4 pence et 4 pence pour les deux semestres antérieurs. Enfin, celui de **Witwatersrand Gold** n'est plus que de 1 sh., en diminution pour la troisième fois consécutive. Mais, en compensation, il est réparti un bonus de 6 pence.

Le groupe de l'**Union Corporation** est plus favorisé. **East Geduld** augmente sa répartition de 3 pence, alors qu'elle l'avait réduite de 3 pence en juin 1945. **Geduld** maintient son

21 Juin 1946

BOURSE de PARIS

PARQUET

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for Rentes Franç., P.T.T., EMPR. EM. à l'Étr., Fonds Garantis, and Act. et Parts Franç.

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for Nouvelle-Calédonie, Algérie, Crédit Foncier, Crédit National, Seine et Paris, and Assurances.

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for Banques, Docks, Eaux, Électricité, and Canaux.

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for Chemins de Fer, Tramways, and various industrial and utility companies.

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for various industrial and utility companies.

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for various industrial and utility companies.

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for various industrial and utility companies.

Table of stock market values for various French companies and bonds, including sections for various industrial and utility companies.

LE POUR ET LE CONTRE

Main table containing financial data, company names, and prices. It is organized into multiple columns and rows, with various sub-sections like 'ALIM. HOTELS, etc.', 'COLONIALES', and 'VALEURS DIVERSES'.

Table titled 'OBLIGAT. FRANÇAISES' containing financial data for various bonds and companies. It includes columns for company names, bond types, and prices.

Table titled 'CARRIÈRES, CIMENT' containing financial data for various cement and quarry companies. It includes columns for company names and prices.

Table titled 'CAOUTCHOUCS' containing financial data for various rubber and related products. It includes columns for company names and prices.

Table titled 'GRANDSMAGASINS' containing financial data for various large department stores. It includes columns for company names and prices.

LE POUR ET LE CONTRE

Table of financial data with multiple columns listing various companies, their stock prices, and interest rates. The table is organized into several sections: CHEMINS DE FER, TRAMWAYS, DOCKS, EAUX, ELECTRICITE, FILATURES, GAZ, FORGES, FONDERIES, PÉTR., PHOSPH., PR. CH., MINES MÉTALLIQUES, VALÉURS DIVERSES, PORTS, TRANSPORTS, ALIMENT, HOTELS, etc. Each entry includes a company name, its stock price, and sometimes a percentage or interest rate.

LE POUR ET LE CONTRE

Main financial table with columns for various securities, interest rates, and prices. Includes sections for 'ACT. ETRANG. BANQUES', 'CHEMINS DE FER TRAMWAYS', 'ELECTRICITE, GAZ', 'FORGES, MINES ET DIVERS', 'OBLIG. ETRANGERES VILLES', 'BANQ. INST. CREDIT', 'CHEMINS DE FER', 'DIVERS', 'COLONIALES', 'GAOUTCHOUS', 'ALIM., HOTELS', 'PETROLIFERES', 'MINES D'OR', 'MINES MET., DIV.', 'OASINOS, CINEMAS', 'VALEURS DIVER.', 'PRODUITS CHIMIQ.', 'COURTIERS', 'VALEURS FRANÇAISES', 'SOCIETES IMMOB.', 'TRANSPORTS', 'EAUX, GAZ, ELECT.', 'Societies and companies listed with their respective financial data.

Continuation of the financial table, including 'VALEURS FRANÇAISES', 'SOCIETES IMMOB.', 'TRANSPORTS', 'EAUX, GAZ, ELECT.', 'Societies and companies listed with their respective financial data.

VALEURS ÉTRANGERES A. Fonds d'Etat

Table listing foreign government bonds (Fonds d'Etat) with columns for country, bond name, and price.

B. Actions et parts BANQUES

Table listing foreign bank stocks and shares (Actions et parts BANQUES) with columns for bank name and price.

METALLURG., CHARB.

Table listing foreign metallurgy and coal stocks (METALLURG., CHARB.) with columns for company name and price.

PETROLIFERES

Table listing foreign oil and petroleum stocks (PETROLIFERES) with columns for company name and price.

MINES D'OR, ARG.

Table listing foreign gold and silver mine stocks (MINES D'OR, ARG.) with columns for company name and price.

MINES DIVERSES

Table listing various other foreign mine stocks (MINES DIVERSES) with columns for company name and price.

GAOUTCHOUS

Table listing foreign rubber stocks (GAOUTCHOUS) with columns for company name and price.

VALEURS DIVER.

Table listing various other foreign stocks (VALEURS DIVER.) with columns for company name and price.

VALEURS FRANÇAISES

Table listing French stocks (VALEURS FRANÇAISES) with columns for company name and price.

SOCIETES IMMOB.

Table listing French real estate companies (SOCIETES IMMOB.) with columns for company name and price.

TRANSPORTS

Table listing French transportation companies (TRANSPORTS) with columns for company name and price.

EAUX, GAZ, ELECT.

Table listing French water, gas, and electricity companies (EAUX, GAZ, ELECT.) with columns for company name and price.

dividende à 5 sh. 3, alors que les deux répartitions antérieures étaient de 5 sh.

	1946	Déc. 1945	1944	Déc. 1944
	(sh. et pence)			
<b>Groupe Rand Mines Central Mining :</b>				
Rand Mines	2/6	3	3	3/6
Blyvooruitzicht	1	0	0	0
City Deep	1/6	2	1/6	1/6
Consol. Main Reef	1/9	1/9	1/9	1/9
Crown Mines	4	4/3	4/3	4/3
Durban Road Deep	1/9	1/9	1/9	1/9
East Rand Prop.	1	1/3	1/3	1/6
Modderfontein B	1/6	1/6	1/6	1/6
Modderfontein East	3/3	3/3	3/3	3/3
Nourse Mines	1/3	1/6	1/6	1/6
Rose Deep	1/9	1/9	1/9	1/9

<b>Groupe Union Corporation :</b>				
East Geduld	5/9	5/6	5/3	5/6
Geduld	5/3	5/3	5/3	5/3
Grootvlei	3/3	3/3	2/9	2/9
Van Dyk	1/3	1/3	1/3	1/3

<b>Groupe General Mining :</b>				
West Rand	1/9	1/9	1/9	1/9

<b>Groupe Johannesburg :</b>				
	1946	Déc. 1945	1945	Déc. 1944
East Ch. d'Or.	1/3	1/3	1/3 3/4	1/4
Gov. Areas	1/1	1/1 1/2	1/3	1/3
N. State Areas	1/6	1/6	1/6	1/6
Randfontein	1/6	1/9	1/9	1/1 1/2
Wit. Gold	1/1	1/3	1/4 1/2	1/9
Bonus	1/6			

New Kleinfontein a déclaré un dividende de 1 sh. pour l'exercice 1945. Nigel Gold annonce un dividende de 10 1/2 pence, contre 1 sh. 1 1/2 en décembre 1945 et 1 sh. 1 1/2 en juin 1945.

West Rand Investment Trust offre à ses actionnaires 396.783 actions de 10 sh., au prix de 42 sh. 6 d., à raison de une pour vingt actions anciennes. De plus, les actionnaires auront jusqu'au 31 décembre 1948 une option sur trois actions nouvelles pour deux actions anciennes à 50 sh.

Selection Trust élève son dividende de 1 sh. à 1 sh. 6 par action ordinaire, les bénéfices nets ayant grossi de £ 289.000 à £ 379.000.

L'action ordinaire De Beers, longtemps stable aux environs de £20, se voit progresser vers £ 23, dans l'espoir d'une majoration du dividende, mais la Compagnie répartit, comme pour les semestres précédents, un dividende intérimaire de 15 sh. aux 3.181.973 actions déférées de 50 sh., qui cotent actuellement 23 sh. Consolidated Diamond maintient aussi à 2 sh. le dividende des 2.750.000 actions ordinaires de 10 sh., se traitant vers 50 sh., dont la De Beers détient 2.259.500.

La vedette a appartenu, ces jours derniers, dans le compartiment sud-africain, aux affaires rhodésiennes, et surtout à N'Changa, dont l'action de £ 1 a dépassé sensiblement £ 4, en avance de £ 1 environ, depuis le commencement de mai, alors que le cours minimum de cette année était de 32 sh. seulement.

En même temps, l'action de 10 sh. de la Rhodesian Anglo-American a progressé au delà de 30 sh. Ce trust possède, en effet, directement ou indirectement, 40 0/0 environ du capital de N'Changa. Son dernier dividende brut a été de 6 0/0 et son dernier dividende intérimaire de 3 3/4 0/0, contre 2 1/2 0/0.

D'autre part, le Rio Tinto a été très recherché, car il est intéressé à la N'Changa, à la fois directement et indirectement, par sa participation à Rhokana, et détient ainsi environ deux actions N'Changa par action Rio Tinto.

Ces mouvements se rattachent à la mise à exécution d'un projet qui va faire de N'Changa la seconde des quatre mines de cuivre rhodésiennes, alors qu'elle était, jusqu'ici, la dernière. Une assemblée, convoquée le 4 juillet, va décider de porter le capital de £ 5 millions 315.195 à £ 7.500.000. Une somme de £ 2.625.000 sera consacrée au développement de la production. Celle-ci, qui doit déjà s'élever à 27.000 t. de cuivre, cette année, au lieu de 16.000 t. en 1945, sera portée à 64.000 t., alors que le rendement actuel de Rhokana est de 84.000 t., celui de Roan Antelope de 54.000 tonnes au lieu de 75.000 t. en 1940, celui de Mufulira de 54.000 t. au lieu de 85.000 t. en 1942.

La teneur des minerais en réserve de la mine N'Changa est de 4,65 0/0, au lieu de 3,84 0/0 à Mufulira, de 3,40 0/0 à Rhokana et 3,35 0/0 à Roan Antelope.

Les réserves de minerais s'élevaient, l'an dernier, à 141.000 tonnes, contre 138.000 t. à Mufulira, 103.000 t. à Rhokana et 102.000 t. à Roan Antelope.

**A LONDRES**

Le marché de Londres conserve sa stabilité. Les valeurs industrielles sont fermes. Les déclarations faites au Congrès du Parti travailliste ont paru rassurantes, d'autant que le professeur Laski, qui était son leader, a été remplacé par une personnalité plus modérée.

A l'approche du départ, le 29 juin, d'une mission britannique pour Buenos-Ayres, les valeurs argentines ont eu une brillante allure, dans l'espoir que le nouveau président, le général Peron, ferait preuve de dispositions conciliantes pour le règlement des diverses affaires en suspens. En particulier, les actions et obligations de chemins de fer ont acquis de belles plus-values. Depuis la fin d'avril, les actions Buenos-Ayres Western ont progressé d'environ 50 0/0 vers £ 15, les actions Buenos-Ayres Great Southern de 30 0/0, vers £ 14, ainsi que les actions Central Argentine vers £ 9, les actions Buenos-Ayres Pacific de 20 0/0, au delà de £ 6.

Royal Mail Line a maintenu son dividende à 8 0/0, mais y ajoute un bonus de 2 0/0. Le bénéfice net est de £ 152.900, contre £ 123.000. Le bénéfice net d'Union Castle a reculé de £ 625.725 à £ 443.251, mais le dividende est élevé de 5 0/0 à 6 0/0.

Le bénéfice net de Marconi est passé de £ 210.381 en 1944 à £ 336.630 en 1945. Le dividende des actions ordinaires est maintenu à 7 0/0, mais il est réparti, en outre, un bonus de 3 3/4 0/0.

Les revenus bruts de Venezuelan Oil Concessions, dont l'action vient de progresser vers £ 3 7/8, ont grossi de £ 7.747.701 en 1944 à £ 10.956.601 en 1945. Le bénéfice net est passé de £ 688.329 à £ 768.322. Le dividende intérimaire a été de 10 d. contre 9 d., le dividende final de 1 sh. 11 d., contre 1 sh. 9 d.

L'Anglo-Egyptian Oil, dont les 1.708.000 actions de £ 1 se traitent vers £ 4 1/4, a maintenu son dividende à 12 1/2 0/0. Son bénéfice, après attribution de £ 108.171 à la réserve générale et aux travaux d'exploitation, a été de £ 143.289 en 1945, contre £ 142.819 en 1944, après £ 370.650 de prélèvements similaires.

	12 juin	19 juin
Consolidés 2 1/2 0/0	97 3/8	97 1/2
War Loan 3 1/2 0/0	106 1/16	106 1/2
Dawes	11 1/2	11 1/2
Young	8 3/4	9 1/4
Greath Western	57 1/4	56 1/2
Cable and Wireless	105 1/4	100 3/4
Brazilian Traction	27 3/4	27 3/4
Canadian Pacific	24 3/8	24 5/8
Hydro-Electric Securities	8 1/16	7 7/8
Woolworth	95 6/8	97 6/8
Imperial Chemical	45	44 7/8
Laurion Nitrate A.	30 3/8	29 6/8
Unilever	57	56 3/8
United Molasses	58 6/8	57 10 1/2
Wickens	37	37 0
British Celanese	37 6/8	37 9/8
Courtauld	57 10 1/2	58 4 1/2
British Amer. Tobacco	6 1/2	6 15/32
Imperial Tobacco	7 15/16	7 7/8
Anglo Iranian	5 1/2	4 15/16
Burnah	8 29 3/32	3 11 1/16
Shell	4 25 3/32	4 21 3/32
Venezuela Oil	8 7/8	3 3/4
Anglo American	6 7/8	6 3/4
Blyvooruitzicht	10 5/8	10 1/4
Crown Mines	6 7/8	6 3/4
Libanon	29 6/8	29 3/8
New Central Witwaters	28 6/8	24 0/8
Rand Mines	7 1/2	7 5/8
Venterspost	2 11 1/16	2 5 3/8
Western Reef	2 11 1/16	2 13 3/32
West Springs	1 5 1/16	1 1/4
West Witwatersrand	7 3/4	7 7/8
De Beers	23 1/4	22 9 1/8
— préf.	20 5/8	20 7/8
Rhokana	9 7/8	10 1/2
Rio Tinto	15 1/2	17 1/2
Anglo-Dutch	28 6/8	28 0/8
Rubber Trust	28 6/8	28 9/8
Senah Rubber	17 10 1/2	17 0

**A NEW-YORK**

Le marché de New-York, qui plafonnait, depuis le début du mois, à peu près aux plus hauts cours de l'année, a eu, mardi, un accès de faiblesse. Les réalisations ont provoqué le recul le plus vif qui ait été enregistré en 1946. Les cours ont été précipités, d'un seul coup, aux environs du niveau auxquels ils se tenaient au milieu de mai. La baisse a été de plus de 10 0/0 en moyenne. Les pertes se sont aggravées encore un peu pendant la séance de mercredi.

Cette réaction semble due à la lassitude des opérateurs, déconcertés par la persistance de l'agitation ouvrière en vue de la majoration des salaires. Le veto opposé par le Président Truman aux mesures approuvées par la Chambre des Représentants pour régler les grèves témoigne que le Gouvernement reste fidèle à une politique de conciliation. Mais il reste opposé à une hausse générale des prix, compensatrice de l'augmentation des salaires. Le Sénat a bien voté, la semaine dernière, à une très grosse majorité, un bill réduisant considérablement les pouvoirs de l'Administration du Contrôle des prix. Mais celle-ci redoute un renchérissement trop accentué et le Président Truman réclame le maintien d'un contrôle destiné à atténuer la hausse des prix. D'autre part, les milieux d'affaires redoutent que la Conférence des Quatre, à Paris, n'aboutisse pas à un accord garantissant la paix.

La National City Bank déclare un dividende de 50 cents, payable le 1er août.

Les revenus nets de Panamerican Airways, pendant l'exercice 1945, s'élevaient à \$ 7 millions 566.000, soit \$ 1,23 par action, contre \$ 6.169.000 et 83 cents l'année précédente. Dans les bénéfices de 1945 sont compris \$ 4.460.000, ou 72 cents par action, de gains nets obtenus par la vente des 45 0/0 d'intérêts de la Compagnie dans la Corporation Nationale Chinoise d'Aviation.

Montgomery Ward émettra, du 18 juillet au 13 août, des actions nouvelles à \$ 50, réservées aux actionnaires anciens à raison de une pour quatre.

Brazilian Traction Light and Power a obtenu, en 1945, un bénéfice net de \$ 22,2 millions, soit \$ 3,15 par action, contre \$ 21,9 millions, soit \$ 3,12 par action, malgré des relevements de salaires de 25 0/0 à 81 0/0.

	12 juin	19 juin
Allied Chemical	48 1/2	207 1/2
American Can	102 1/2	102 1/2
American Smelting	87 1/8	66 1/2
American Telegr. and Telephone	200 1/8	197 1/2
Anaconda	48 1/2	46 3/8
Atchinson Topeka	118 1/2	117 3/4
Baldwin Locom.	88 1/2	32 1/2
Bethlehem Steel	109 1/2	108 1/2
Celanese Corporation	76 1/2	72 1/4
Chrysler	31 1/2	126 1/2
Dome Mines	24 1/8	24 1/2
Du Pont de Nemours	223 1/2	218 1/2
Gillette	87 3/4	88 1/2
General Electric	48 1/2	47 3/4
General Motors	71 5/8	71 1/4
International Nickel	39 1/4	38 7/8
Kennecott	56 3/4	56 1/4
Montgomery Ward	94 3/4	92 1/2
National Steel	97 1/2	97 1/2
Paramount	74 1/4	74 1/2
Patino Mines	20 1/8	19 1/4
Pennsylvania	42 1/8	42 1/4
Sulmann	64 5/8	64 1/4
Radio Corporation	35 1/2	35 1/8
Republic Steel	87 7/8	86 5/8
Shell Oil	40 1/2	40 1/4
Standard Oil of Calif.	55 1/4	55 1/8
— N. Jersey	76 5/8	76 3/8
Union Pacific	154 1/2	157 1/2
United Steel	90 1/4	87 3/4
Western Union Tel.	39 1/2	38 3/8
Westinghouse	34 3/4	33 3/4

**Chronique de Bruxelles**

Bruxelles, le 17 juin 1946.

La livre-or continue sa marche arrière pour s'arrêter à 1710 et le franc français est revenu à sa position de repli à 28. La lira italienne, la drachme grecque, la leva bulgare, le lei roumain et le zloty polonais n'ont plus de valeur qu'à l'intérieur de leurs frontières : à l'étranger, toutes ces monnaies sont difficilement négociables. Elles sont toutes atteintes d'une maladie grave : la génération spontanée.

Le nombre de sociétés qui font voter par leurs actionnaires des augmentations de capital grandit chaque jour. Aussi les souscriptions deviennent-elles laborieuses. Les cuisants souvenirs laissés par la loi Gut, les attaques dont chaque jour le capital est l'objet dans la presse de gauche et à la radio, les menaces de nationalisation, l'éccœurant spectacle de la gabegie gouvernementale ne sont pas faits pour pousser les gens à épargner. Ils préfèrent dépenser leurs revenus.

La question alimentaire est assez inquiétante : le pain est pire que pendant la guerre, la ration va être réduite à 300 grammes; on ne trouve plus ni œufs, ni beurre, ni viande. Le marché noir est mort, mais il reste le vide.

La Bourse se traîne lamentablement. Il n'y a pas de ventes massives, mais la confiance est ébranlée, les gens s'abstiennent et attendent : « wait and see », dit la formule anglaise. Elle a raison.

Minère du Tamega, capital 8 millions, pertes de 1939 à 1945, 9 millions. Plantations Nord-Sumatra, 257, perte de 1945, 105.000. Huileries de Sumatra, 600, ni profit ni perte. Plantations de Johore, 25a, idem. Plantations Tropicales 670, répartissent 24.90 net. Société Générale de Belgique, 7.125; il est attribué aux souscriptions réduites une nouvelle pour 208 anciennes. Kilo-Moto 6.950 et 805 : pour les cinq premiers mois, la production d'or a été de 2.149 kilos. Coloniale d'Electricité, 1.170. Pour 1944 et 1945, les bénéfices nets ont été de 5.750.000 et 5.974.000 fr. Chaque exercice distribue 29,50 brut. Cette affaire se développera encore. Industrielle de Rupel, 1.635 : augmentation de capital, une pour une à 350 fr. La Floridiennne 1.355 : augmentation de capital, une nouvelle pour dix anciennes, à 614,40. Hadir, 22.000 : déficit au 31 décembre 1945 : perte, 74 millions, apurée par prélèvement sur la plus-value de réévaluation. La situation financière étant ainsi assainie, Hadir va, dès l'année en cours, recouvrer sa prospérité; elle sera d'autant plus importante qu'elle recevra plus de coke. Baume et Marpent, 14.400 et 9.525 : perte 15.429.000 fr. Cette brillante entreprise de constructions de matériel de chemin de fer a payé un lourd tribut à la guerre. Elle va se relever rapidement. Chemin de fer de Chimay : perte 9.408.000 fr. Filatures Chapuis, 2.285 : remboursement de 75 fr. par action. Brasseries d'Iselles, 4.790 : augmentation de capital, une pour une, à 2.100 fr. Sidérurgica Belgo-Mineira bat tous ses records au cours de 5.250 fait cette semaine. Sipef : cette Société

de plantations et de finances est une holding; ses filiales sont établies en Malaisie, à Java et à Sumatra et ont subi beaucoup de dégâts. Il leur faudra du temps et de l'argent pour remettre tout en état. Sipef reporte son bénéfice de 4.417.000 fr.

	12 juin	19 juin
Banque Nationale de Belgique	890	9010
Société Générale de Belgique	7225	6950
Brufina	1260	1205
Financ. et Industr. d'Ougrée	470	440
Cockerill	9650	9600
Forges de Clabecq	136800	132200
Forges de la Providence	22000	21800
Espérance Longdons	10125	9775
Ougrée-Marhay	1480	1415
Sacré-Madame	7325	6500
Electrobel	2630	2650
Electrorail	1680	1720
Geonimes	2190	2000
Kilomoto	830	780
Miniere Grands Lacs	3010	2900
Union Min. Haut-Katanga	13875	13525
Congo Grands Lacs	1600	1500
Vielle-Montagne	3210	3240
Financière des Caoutchoucs	435	425
Sole Tubize privil.	275	252 50
Viscose	1915	1825
Belge de l'Azote	1735	1680
Pétroflina	1030	1090
Sidra	795	800
Sofina	24650	26550
Wagons-Lits privil.	487 50	440
Bonne-Espérance	4290	4200
Houillères Unies Charleroi	880	850
Reesax Leval	5300	4739

**Chronique du Centre**

Société Lyonnaise de Dépôts. — L'assemblée tenue le 7 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945 se soldant par un bénéfice net de 10.921.351 fr. Le dividende a été fixé à 35 fr. par action de 500 fr. et à 17 fr. 50 par action de 250 fr. Il est payable depuis le 11 juin.

Boulonnerie Calibrée. — La Boulonnerie Calibrée, société au capital de 12.650.000 fr., dont le siège social est à Valence, procède actuellement au placement de 8.000 obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 fr. nominal, amortissables en 20 ans au plus. Prix : 4.950 fr., jouissance 15 juin 1946.

Ferrand-Renaud. — Le bénéfice de l'exercice 1945 s'élève à 18.663.913 fr. L'assemblée du 13 juin a fixé le dividende à 50 fr., sur lesquels un acompte de 18 fr. a été payé déjà. Le solde de 22 fr. 40 au nominatif et 19 fr. 46 au porteur est payable depuis le 15 juin. Assemblée extraordinaire reportée au 18 juillet.

Laitière Moderne. — L'assemblée a décidé de fixer un dividende couvrant le montant des impôts dus par les actions au porteur. Elle a décidé, en outre, d'élever le capital de 20 à 40 millions par incorporation de la réserve de réévaluation en doublant la valeur nominale des actions, puis à 80 millions par souscription en numéraire.

Frachon, Emeris, Philibert. — Cette entreprise de textiles a réalisé en 1945 un bénéfice net de 617.836 fr. qui a permis de fixer le dividende à 28 fr. net par action et à 44 fr. 53 net par dixième de part.

Aux Deux Passages. — Le bénéfice net de l'exercice 1945 ressort à 1.254.293 fr. Le dividende a été fixé à 15 fr. par action de capital et à 10 fr. par action de jouissance.

**Les Sociétés de Constructions Electriques**

(DEUXIEME ARTICLE)

SOCIÉTÉS	Capital nominal en 1.000 frs	Cours des actions	Capitalisation boursière en millions de frs	Capitalisation boursière en millions de frs et	Dette obligataire en 1.000 francs	Bénéfices nets en 1.000 francs	Dividende brut en 1.000 francs	Rapport bénéfices à capitalisation bours.	COURS EXTRÊMES des Actions			
									1943	1944	1945	1/1-31/5
<b>Const. Electr. de Jeumont :</b>	80.000	A 343 P 784	144	11,5	43.325	6.506	25	4,5				
actions de 250 fr.									1.335	1.300	1.070	1.100
Parts de fondateurs : 43.000 tit.	108.062	A 1.000 P 4.300	656	6,6		P 35.401			810	751	700	726
<b>Electro - Mécanique « C. E. M. » :</b>	49.000	345	48	4	42.320	3.215	21	6,7	1.625	1.470	1.378	1.750
act. de 350 fr. (1).	63.000	1.400	268	2,7	123.140	P 6.880			955	905	805	1.105

des représentants déjà plus du double de celles de 1944 et l'activité des ateliers était remontée à 77 % de celle de 1938.

La date de l'assemblée de 1945 n'est pas encore fixée. Elle n'aura pas lieu avant fin juillet, les comptes n'étant pas encore arrêtés. Il est probable, d'après les indications que nous avons pu recueillir, qu'ils se solderont sans bénéfice ni perte.

En ce qui concerne l'exercice en cours (1946), les résultats s'annoncent nettement meilleurs; mais l'on peut craindre que les charges nouvelles que la Société pourra avoir à supporter absorbent une bonne partie des bénéfices que l'on pouvait escompter.

Les approvisionnements se font mieux, sauf encore pour les tôles et les profilés, l'acier commence à venir et le cuivre est assez abondant; la situation est moins satisfaisante pour le plomb et la pénurie de combustible crée toujours des difficultés.

La Société a des commandes considérables en carnet. A fin avril dernier, elles se chiffraient par 1.400 millions environ.

Les difficultés de trésorerie ont été résolues jusqu'à présent; mais, ainsi que le président l'a déclaré à la dernière assemblée, des opérations financières devront être envisagées.

#### Bilan résumé au 31 décembre 1944 (en 1.000 fr.) :

ACTIF	
Premier établissement	181.855
Frais émiss. oblig. 1942	7.873
Portefeuille	20.526
Approvisionnement	109.948
Travaux en cours	293.549
Caisses, Banques, Déb. divers	180.043
Profits et Pertes :	
Pertes en 1944	35.401
Report antérieur	270
	35.131
	828.925
PASSIF	
Capital	108.062
Obligations	143.435
Fonds amortiss. et renouvellement	130.416
Réserves et Prov.	19.811
Comptes Créd. et Prov.	172.997
Prov. sur commandes en cours	146.420
Installations non liq.	107.784
	828.925

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DEBIT	
Frais généraux d'administration	1.844
Charges d'emprunts et divers	7.001
Amort. et renouvellements	599
Amort. sur frais émiss. d'oblig.	307
Prov. pour dommages de guerre	2.095
Pertes des usines	27.818
	39.664
CREDIT	
Revenus du Portefeuille	1.866
Opérations sur titres	1.404
Produits divers	993
Perte de l'exercice	35.401
	39.664

#### COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE « C. E. M. »

Le rapport de l'exercice 1944, soumis à l'assemblée du 6 novembre 1945 expose les difficultés de toute nature éprouvées au cours de cet exercice. Pendant le premier semestre, la situation de l'année précédente n'a fait que s'aggraver. Au cours du second semestre, la remise en route des usines rencontra de plus grandes difficultés qu'on avait pu le prévoir. Cependant, dès la fin de l'exercice, les fabrications dépendant de la clientèle courante avaient repris leur rythme antérieur, tandis que la pénurie de commandes de gros matériel se prolongeait encore.

L'assemblée de l'exercice 1945 n'est pas encore convoquée et ne le sera sans doute pas avant le mois d'octobre. Il est probable que les comptes feront ressortir une amélioration sensible sur 1944 qui a dû s'accroître pendant les premiers mois de 1946. L'approvisionnement en matières premières se fait plus aisément, mais laisse encore à désirer.

#### Bilan résumé au 31 décembre 1944 (en 1.000 fr.) :

ACTIF	
Immeubles et outillage, moins am. de l'ex.	23.426
Valeurs Indust. et participations	7.913
Marchandises en magasin	24.320
Dépenses sur affaires en cours	56.830
Comptes débiteurs	206.219
Caisses et Banques	146.805
Profits et Pertes :	113.096
Report	193
Exercice	6.880
	6.687
	590.996
PASSIF	
Capital	63.000
Réserves et Provisions	33.295
Obligations	123.140
Règlements anticipés des clients	233.341
Fournisseurs, Comptes créditeurs et Comptes d'ordre	138.220
	590.996

#### SOCIETE DE FORCE ET LUMIERE ELECTRIQUES « FORCLUM »

Les résultats de l'exercice 1945, comme ceux des autres entreprises de constructions de matériel électrique, que nous venons d'analyser, sont en amélioration très marquée sur ceux de 1944. Les comptes se sont, en effet, soldés par un bénéfice net de 9.731.680 fr. (après d'amples provisions), contre 2.205.499 fr. seulement en 1944.

Malgré les difficultés de reconstitution de son outillage et la pénurie de matières premières, la Société a pu, en effet, accroître très sensiblement son chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 1945, Forclum a émis un emprunt de 30 millions de francs d'obligations de 5.000 fr. 3 3/4 %. L'extension des

affaires et la diminution du pouvoir d'achat du franc exigeant de nouvelles ressources, le Conseil s'est fait autoriser par l'assemblée extraordinaire du 10 mai 1946 à porter le capital jusqu'à 104 millions par l'émission d'actions de numéraire. L'assemblée ordinaire, tenue le même jour, l'avait déjà autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, un nouvel emprunt obligataire de 74 millions, aux conditions qu'il jugerait convenables.

#### Bilan résumé au 31 décembre 1945 (en 1.000 fr.) :

ACTIF	
Immobilisations	17.745
March. et Approvisionnements	48.653
Travaux en cours	67.846
Portefeuille-titres	524
(La valeur au bilan ne tient pas compte de 490.000 fr. à libérer sur certains titres)	
Prime de remb. d'oblig.	1.050
Débiteurs divers	173.383
Impôt de solidarité nationale	5.018
Caisses, Banques, Effets à rec.	22.894
	337.113
PASSIF	
Capital	52.000
Obligations	30.000
Réserve légale	1.413
Réserves diverses	11.327
Fonds d'amortissement	9.405
Provisions diverses	29.709
Avances sur travaux	59.671
Comptes créditeurs	56.858
Fournisseurs et effets à p.	49.018
Avances de banques	22.983
Impôt de solidarité nationale	5.018
Pertes et Profits en 1945	9.731
	337.113

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DEBIT	
Frais généraux	2.467
Charges financières	2.022
Amortissements	1.500
Provisions	12.500
Impôt de solidarité	5.018
Solde créditeur	9.731
	33.238
CREDIT	
Report exercice 1944	545
Produit d'exploitation 1945	32.695
	33.238

#### SIGNAUX ET ENTREPRISES ELECTRIQUES

Le rapport de l'exercice clos le 30 avril 1945 signalait que les difficultés rencontrées depuis plusieurs années n'avaient fait que croître au cours de cet exercice.

La Société a dû, en effet, indépendamment du manque de matières et de moyens de transport, subir encore des majorations incessantes de prix de revient, nullement compensées par les relèvements de prix de vente accordés.

Les comptes se sont cependant soldés par un léger bénéfice de 60.618 fr., après 5.042.343 fr. d'amortissements et affectation de 6.700.000 fr. à la provision pour renouvellement des stocks.

Il convient de signaler que sur ces 5 millions 042.343 francs d'amortissements, 4 millions sont affectés à l'amortissement du portefeuille-titres qui n'est inscrit au bilan que pour 16.504.173 fr. — estimation qui paraît déjà extrêmement prudente, car les « Revenus des titres et Bons du Trésor » se sont élevés à 2.767.788 fr.

Il est inutile d'insister sur la situation financière. Les immobilisations sont complètement amorties depuis des années; cependant les amortissements pratiqués entre 1936 et 1945 se sont élevés à 46 millions, couvrant à mesure les immobilisations nouvelles.

Le Conseil signale que lorsque la situation se stabilisera et qu'il sera possible d'apprécier les conditions et délais dans lesquels se réaliseront les importants travaux qu'il a en perspective, il faudra prendre des mesures pour mettre le capital, ou tout au moins la trésorerie, en harmonie avec l'importance de l'activité sociale.

Le titre paraît assez cher, mais a en Bourse une cote de faveur qui paraît d'ailleurs justifiée par les perspectives de la Compagnie.

#### Bilan résumé au 30 avril 1945 (en 1.000 fr.) :

ACTIF	
Immobilisations	16.504
Portefeuille-titres	16.504
March. en magasin et en cours de fabric.	74.738
Travaux en cours	11.287
Débiteurs divers	61.109
Caisses et Banques	15.508
Actionnaires	5.264
	184.460
PASSIF	
Capital	50.000
Réserve légale	4.255
Réserves diverses	29.631
Créditeurs divers	57.172
Paiements sur travaux en cours	15.633
Provision pour renouv. des stocks	25.000
Profits et Pertes :	
Report antérieur	2.708
Ex. 1944-45	61
	184.460
COMPTE DE PROFITS ET PERTES	
DEBIT	
Frais généraux	17.634
Amortissements divers	5.042
Prov. pour renouv. des stocks	6.700
Solde créditeur	2.769
	32.145
CREDIT	
Solde exercice précédent	2.708
Bénéf. brut d'expl.	26.659
Revenus des titres et Bons du Trésor	2.768
	32.145

#### COMPAGNIE DES LAMPES

Les résultats de 1944 se sont soldés par une perte de 13.278.982 fr., compensée par un prélèvement du même montant sur une plus-value de 43.796.762 fr. résultant de ventes de titres. Le solde de cette plus-value, soit 30.517.779 fr. a été affecté à une « Provision pour réinvestissement de plus-values ».

Ainsi le compte Profits et pertes de 1944 se solda sans bénéfice ni perte.

L'assemblée de l'exercice 1945 n'est pas encore convoquée, les comptes n'étant pas arrêtés. D'après les indications fournies récemment à la presse financière, la Compagnie a retrouvé, en 1945, une activité croissante qui pourrait rejoindre bientôt le niveau de 1938. Des difficultés d'approvisionnements subsistent cependant qui retardent le retour à une fabrication normale. Les comptes de 1945 feront probablement ressortir des résultats en amélioration assez sensible sur ceux de 1944.

Le cours actuel des parts semble escompter assez largement cette amélioration. Elles n'ont touché, entre 1939 et 1944, que 15 fr. brut par exercice. Elles ont droit, en cas de liquidation, à 50 % de l'actif net après remboursement du capital, mais peuvent être rachetées à toute époque, avec l'accord de la Société Civile des Porteurs de Paris.

#### Bilan résumé au 31 décembre 1944 (en 1.000 francs) :

ACTIF	
Immobilisations	82.715
Titres et particip.	53.579
Caisses et Banques	42.798
Effets à recevoir	1.729
Débiteurs divers	80.307
Dépôts et cautions	5.374
March., Mat. prem., Prod. fabriqués	54.040
Comptes d'ordre et divers	16.249
Prime d'em. d'oblig.	708
Dommages de guerre	4.764
Pertes et Profits :	
Exercice 1944	21.252
Report exercice précédent	363.515
	363.515
PASSIF	
Capital-actions	70.000
Parts bénéficiaires (80.000)	29.500
Obligations	29.500
Réserves et provisions diverses	74.142
Amortissements	62.749
Réserve spéciale :	
Actions	1.200
Paris	1.209
Emprunt à long terme	2.500
Fournisseurs, créd.	46.077
Avances sur dommages de guerre	30.000
Prov. pour réinvest. de plus-value	30.518
Comptes d'ordre et divers	15.629
Usines à reconstruire	>
	363.515

#### Domaine privé des Houillères nationalisées

Nous avons donné dans notre dernier numéro un compte rendu succinct de l'Assemblée tenue le 7 juin par les actionnaires de Courrières.

Nous reproduisons aujourd'hui ci-dessous des déclarations du Président de la Compagnie ayant une portée générale et relatives à la portion du domaine privé des houillères nationalisées susceptible d'être remise à leur disposition :

En premier lieu, dans un délai de six mois à partir du prochain décret de nationalisation, une commission administrative devra déterminer les parts respectives du domaine minier à conserver par les Houillères du bassin, et du domaine privé à restituer au liquidateur de la Compagnie. Cette discrimination sera délicate et soulèvera des questions difficiles. En particulier, les solutions sont incertaines pour les titres de participations industrielles compris dans le portefeuille. Jusqu'où tentera-t-on de pousser l'emprise de l'organisme minier d'Etat sur des activités ressortissant normalement à des secteurs industriels non nationalisés? Nous ne pouvons pour l'instant préjuger des solutions qui interviendront et par suite apprécier l'importance du domaine privé qui vous reviendra.

En second lieu se posera la question d'évaluation de ce domaine privé. Un amendement inséré dans la loi précise que sa valeur devra être établie sur les mêmes bases que celles utilisées pour l'indemnisation globale. Cela veut dire que si l'ensemble de votre actif a été d'abord transféré aux Houillères du bassin pour une indemnité globale présentant un fort rabais sur sa valeur réelle au jour du transfert, la part de l'actif constituant le domaine privé devra être restituée au liquidateur avec le même rabais sur sa valeur propre. La disposition est de simple correction, appliquant la même règle dans les deux sens. Agir autrement constituerait une spoliation si flagrante qu'elle est inconcevable.

La durée de ces opérations est incertaine également. La loi donne en effet aux ministres un délai supplémentaire de six mois pour approuver les décisions de la commission.

C'est seulement à ce moment que les biens classés privés seront remis au liquidateur de la Compagnie et que celui-ci pourra apprécier les éventualités et préparer les solutions à vous soumettre.

Pour votre compagnie, l'article 40 des statuts stipule qu'en cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins du conseil d'administration alors en exercice, à moins de décision contraire de l'assemblée générale. Si donc vous ne prenez pas de décision contraire, c'est votre conseil d'administration qui sera chargé de la liquidation et de la préparation des propositions à vous soumettre.

Jusqu'à la restitution des biens privés, le rôle du conseil est limité à l'établissement des comptes antérieurs à la mise en liquidation et du bilan de clôture sur lesquels vous aurez à statuer dans un délai de six mois. Il convient cependant d'observer qu'un autre article de la loi laisse aux Houillères Nationales un délai d'un an pour l'apurement définitif des comptes avec la compagnie et le versement du solde.

En terminant, le Président a également précisé ce à quoi les actionnaires étaient en droit de s'attendre :

En résumé, vous devez actuellement considérer que vos actions représentent trois éléments :

a) le droit aux dividendes qui pourront encore être distribués par la compagnie sur les résultats des exercices antérieurs à sa mise en liquidation;

b) le droit à un montant nominal d'obligations indemnitaires à calculer exactement d'après la référence du premier semestre 1944;

c) enfin le droit à une part du domaine privé qui sera remis au liquidateur, mais à charge d'un versement correspondant à sa valeur de reprise. La solution la plus simple consisterait à régler cette valeur par une réduction correspondante du montant nominal d'obligations indemnitaires.

Il est d'ailleurs vraisemblable que les obligations des Charbonnages de France seront émises en coupures de sommes rondes, avec règlement des soultes en espèces.

#### Débloccage des avoirs français au Canada

Un accord est intervenu entre les autorités françaises et canadiennes pour lever, en ce qui concerne les avoirs français au Canada, les mesures de contrôle qu'avait établies le gouvernement canadien. L'Office des Changes public, au J. O. du 7 juin, un avis faisant connaître les modalités du déblocage ainsi convenu.

Le déblocage des avoirs français sera subordonné à la certification par les autorités françaises que ces avoirs sont demeurés, entre le 17 juin 1940 et la date de certification, la propriété de personnes résidant en France qui ne sont pas considérées comme ennemies.

Les intéressés devront adresser à l'Office des Changes (service des avoirs étrangers), 6, rue Cortambert, Paris (16<sup>e</sup>), une demande de déblocage, établie en double exemplaire, sur formule spéciale délivrée par l'Office. Après vérification, l'Office transmettra un des exemplaires de la formule au séquestre canadien à Ottawa, accompagné d'un certificat de non-propiété ennemie. En Algérie et en Tunisie, les demandes devront être présentées aux délégations locales de l'Office des Changes, et dans les colonies aux Offices locaux des Changes.

Il est rappelé que les mesures de déblocage n'affectent en rien la situation des avoirs au regard des législations françaises et canadiennes sur le contrôle des changes. Tout acte de disposition sur lesdits avoirs reste interdit, sauf autorisation particulière de l'Office des Changes.

#### Chemins de fer portugais de la Beira-Alta

Un plan de réorganisation prévoyait l'échange des obligations 3 % de 1<sup>er</sup> rang et de 2<sup>e</sup> rang contre des obligations 3 % nouvelles d'une valeur nominale de 100 escudos à raison d'une obligation de 1<sup>er</sup> rang ou de trois obligations de 2<sup>e</sup> rang pour deux nouvelles. La compagnie a estimé opportun de différer les opérations d'échange et a décidé de rembourser par anticipation le capital des nouvelles obligations contre remise des obligations correspondantes libellées en francs.

Ce remboursement se présente ainsi :

Obligations de 1<sup>er</sup> rang. — Les porteurs ont droit, pour chaque obligation de premier rang, munie des coupons n<sup>os</sup> 65 et suivants :

a) au remboursement du nouveau capital de 200 escudos;

b) au paiement des coupons n<sup>os</sup> 65 à 84 échus du 30 juin 1937 au 31 décembre 1944, dont le montant brut global ressort à 43,29 escudos (0,49 escudo = 1 franc);

c) au paiement du coupon n<sup>o</sup> 81, d'un montant brut de 4,80 escudos, représentant l'intérêt de l'année 1945 sur le nouveau capital de 200 escudos.

Obligations de 2<sup>e</sup> rang. — Les porteurs ont l'option entre deux solutions :

a) Vente à un prix forfaitaire. — Jusqu'au 31 juillet 1946, ils peuvent vendre leurs titres à la Bourse de Paris, coupon n<sup>o</sup> 19 attaché, au cours fixé de 370 francs.

b) Remboursement et paiement du coupon n<sup>o</sup> 19. — Aux termes du plan de réorganisation, le nouveau capital correspondant à chaque obligation ressort à 66,66 escudos. Chaque obligation a droit, en outre, à l'intérêt de 1945 d'un montant brut de 1,60 escudo, payable avec le coupon n<sup>o</sup> 19.

L'Association Nationale des porteurs de valeurs mobilières considère que les opérations proposées et dont est chargé le Comptoir National d'Escompte, sauvegardent les intérêts des obligataires dans toute la mesure du possible.

Les actionnaires de la Compagnie des Chemins de fer de la Beira-Alta n'ont actuellement aucune formalité à remplir. Le plan de réorganisation fixe à 260 escudos la nouvelle valeur nominale des actions.

#### EMPRUNTS BRÉSILIENS

Nous avons indiqué (1) que le décret-loi brésilien du 23 novembre 1943 a ouvert aux porteurs d'obligations d'emprunts libellés en livres sterling, compris dans les catégories 1 à 7 du plan Aranha, l'option entre deux modes de règlement :

a) Le plan A qui prévoit le maintien du capital nominal des titres et la réduction du taux de l'intérêt à un taux compris, suivant la catégorie et le taux contractuel des emprunts, entre 1 1/2 et 3 1/2 %;

b) Le plan B qui prévoit la réduction du capital nominal des titres, la fixation à 3 3/4 % du taux d'intérêt du nouveau capital et le versement d'une indemnité en espèces.

(1) Voir *Le Pour et le Contre* du 9 novembre 1945, p. 126.

Aux termes du décret-loi, le Plan A sera appliqué d'office aux porteurs qui s'abstiendront d'exercer l'option dans le délai imparti à cet effet. Ceux d'entre eux qui désirent adhérer au Plan B ont donc intérêt à donner les instructions nécessaires à l'intermédiaire dépositaire de leurs titres avant le 30 juin 1946, date actuellement fixée pour l'expiration du délai d'option.

Rappelons que les emprunts brésiliens libellés en livres sterling, compris dans les catégories 1 à 7 du Plan Aranha, qui font l'objet d'un service financier en France sont les suivants :

**Emprunts Fédéraux**

Emprunt funding 5 0/0 1898, 1914, 1931 (20 ans), 1931 (40 ans). Emprunts 5 0/0 1903, 6 1/2 0/0 1927, 4 1/2 0/0 1883, 4 1/2 0/0 1888, 4 0/0 1889, 5 0/0 1895, 4 0/0 1901-02-05 (Rescision), 4 0/0 1910, 4 0/0 (Lloyd Brasileiro), 4 0/0 1911, 4 0/0 1911 (Ceara Railway), 5 0/0 1913.

**Emprunts des Etats particuliers**

Sao Paulo 5 0/0 1905 et 5 0/0 1907. — Pernambuco 5 0/0 1905. — Bahia 5 0/0 1904, 5 0/0 1913, 5 0/0 1915 (emprunt funding), Bahia 6 0/0 1913 (Bons du Trésor). — Santa Catharina 5 0/0 1909.

Sous réserve de la réduction du taux d'intérêt résultant de l'application des dispositions du plan A, nous indiquons ci-dessous les sommes mises en paiement sur les fonds et titres négociables à la Bourse de Paris.

**Fonds inscrits à la Cote des Agents de change :**

Brésil 1 1/2 0/0 1883, échéances juin 1938 à décembre 1941 : 3 £ 7 sh. 2 p.  
Brésil 1 1/2 0/0 1883, échéances octobre 1938 à octobre 1941 : 2 £ 15 sh. 5 p.  
Brésil 4 0/0 1889, échéances octobre 1938 à octobre 1941 : 2 £ 9 sh. 3 p.  
Brésil 5 0/0 1898 (Funding), échéances avril 1933 à juillet 1941 : par coupon : 2 sh. 6.  
Brésil Consolidation 5 0/0 1931 à 20 ans et 40 ans, échéances octobre 1938 à octobre 1941 inclus : par coupon : 5 sh.

**Fonds et titres inscrits à la Cote des Courtiers :**

Brésil 5 0/0 1895, échéances février 1938 à février 1941, coup. n° 85 à 91 : 2 £ 19 sh. 7 p.  
Brésil 5 0/0 1903, échéances mai 1938 à novembre 1939, coup. n° 70 à 73 : 2 £ 10 sh.  
Brésil 4 0/0 1901-02-05 (Rescision), échéances janvier 1938 à janvier 1941, coup. n° 73 à 79 : 8 sh. 6 p.  
Brésil 5 0/0 1914, échéances mai 1938 à août 1941, coup. n° 83 à 96 : 35 sh.  
Pernambuco 5 0/0 1905, échéances janvier 1938 à janvier 1941, coup. n° 66 à 72 : 9 sh. 8 p.  
Santa-Catharina 5 0/0 1909, échéances décembre 1937 à juin 1941, coup. n° 56 à 63 : 11 sh. 3 p.

Ces coupons sont payables au change sous déduction de l'impôt français de 30 0/0. En ce qui concerne les coupons atteints par la prescription quinquennale, il appartient aux porteurs de justifier avoir été empêchés, du fait des événements, d'encaisser les coupons dans les délais légaux.

**LA VIE DES SOCIÉTÉS**

**Canal de Suz.** — Les comptes des exercices 1943, 1944 et 1945 seront présentés à l'assemblée du 9 juillet. En voici un résumé (en milliers de francs) :

	1943	1944	1945
<b>Recettes :</b>			
Service financier.....	27.359	115.945	629.937
Domaine commun.....	2.155	2.107	2.237
Transit.....	782.238	1.282.996	1.984.640
Recettes accessoir.....	111.036	76.932	70.694
<b>Total.....</b>	<b>922.791</b>	<b>1.477.980</b>	<b>2.687.510</b>
<b>Dépenses.....</b>	<b>622.513</b>	<b>703.413</b>	<b>991.087</b>
<b>Exc. des recettes.....</b>	<b>300.278</b>	<b>774.567</b>	<b>1.696.422</b>
<b>Affectation :</b>			
Intérêt du capital social (1940 à 1945).....	»	»	657.769
Déficit exercices antérieurs.....	215.005	»	»
Fonds d'assurances et d'imprévus.....	84.667	774.567	1.038.653

Il est à noter qu'en 1945 les transports militaires figurent encore pour à peu près le tiers du transit.

La répartition est donc limitée à l'intérêt statutaire arriéré des actions de capital de 1940 à 1945 inclus. La Compagnie a renoncé à la distribution d'un dividende complémentaire en raison du jugement du 20 mai qui l'a condamnée à effectuer en or sur la base des cours du métal au Caire le service de ses obligations. En attendant les résultats de l'appel interjeté, les bénéfices vont renforcer les fonds d'assurance et d'imprévu dont le total au 31 décembre 1945 dépasse 3 milliards.

Par suite de l'alignement du franc français, l'inventaire du 31 décembre 1945 présente d'importantes modifications sur celui de fin 1944. L'actif mobilier et immobilier est totalisé à 3.682.838.518, contre 1.593.204.762. L'actif disponible ou réalisable passe de 4.474.503.103 à 13.750.268.162 fr.

Au passif, les créanciers figurent pour 9.478.132.904, contre 2.862.634.310. Les amortissements, réévalués corrélativement à l'actif mobilier et immobilier, sont portés pour 3 milliards 456.121.436, au lieu de 1.491.713.782. Enfin, le total des provisions et réserves passe de 1.713.359.772 à 4.498.852.340, le fonds d'assurance et d'imprévu entrant dans ce montant pour 3.195.290.339 fr., au lieu de 921.717.630 fr.

Le coupon n° 174 des actions de capital, représentant l'intérêt statutaire de la période du 1er juillet 1940 au 1er juillet 1946, sera mis en paiement le 1er juillet et réglé sur la base de la monnaie égyptienne à raison de P. T. 3,8575 par franc. Montant brut, 1.424 fr. 28. Net : 1° actions de capital au porteur domiciliées à l'étranger depuis une date antérieure au 1er juillet 1940, 1.220 fr. 92 ; 2° au porteur, domiciliées en France, 418 fr. 94 ; 3° déposées

dans les caisses de la Compagnie, au nominatif, 792 fr. 19.

**Société Parisienne pour l'Industrie Electrique.** — Les produits de l'exploitation sont passés de 21.963.968 fr. à 34.526.847 fr., les revenus du portefeuille de 7.224.474 fr. à 6 millions 376.571 fr. ; il a été repris 5.029.016 fr., contre 4.716.157 fr. sur des provisions. L'exercice 1945 se solde finalement par un bénéfice de 23.373.219 fr., alors que le précédent s'était soldé sans profit ni perte. Des dividendes de 23 fr. 50 par action libérée, 16 fr. par action libérée du quart et 150 fr. 90 par part seront proposés à la prochaine assemblée.

**L'Electricité Lille-Roubaix-Tourcoing.** — Les bénéfices bruts de l'exploitation sont passés de 84.972.305 fr. en 1944 à 180.362.315 fr. en 1945 et les produits totaux de 87.165.085 fr. à 183.957.405 fr. Après affectation de 4.441.703 fr., contre 204.306 fr. à la provision pour travaux différés, de 5.400.000 fr. contre 1 million 1/2 au fonds de renouvellement, de 4.890.873 fr. contre rien au fonds spécial de renouvellement et de 2.331.859 fr. contre rien à la provision pour dépréciation du portefeuille, le bénéfice net ressort à 4.820.958 fr. contre 1.633.082 fr. Le Conseil proposera à l'assemblée du 28 juin d'élever le dividende de 12 fr. 50 à 20 fr.

**Société Navale de l'Ouest.** — Les comptes de l'exercice 1945 se soldent par un bénéfice d'exploitation de 5.627.904 fr., contre 6 millions 432.668 fr. en 1944, accusant ainsi une diminution de 804.764 fr., provenant notamment de l'incidence de la perte de trois vapeurs ; d'autre part, les intérêts, agios et variations de change ont produit 4.924.784 fr., contre 571.658 fr. et les divers 79.871 fr., soit un total de 10.632.559 fr. Déduction faite de 4.065.893 fr. de frais généraux, contre 2 millions 459.658 fr., de 4.700.000 fr. de provisions pour reclassification et grosses réparations des navires, contre 3.250.000 fr., etc., le bénéfice net est de 1.408.333 fr., contre 483.889 fr. pour l'exercice précédent. Le Conseil proposera, à l'assemblée du 26 juin, la répartition d'un dividende de 20 fr. brut par action contre 7 fr. 20 l'an dernier.

**Compagnie Electrique de la Loire et du Centre.** — Les bénéfices bruts de l'exploitation sont passés de 70.826.558 fr. à 78.359.525 fr. et les produits totaux de 82.563.437 fr. à 93 millions 068.770 fr. Il a été affecté 25 millions, contre 24 millions, au fonds de renouvellement des installations, 9 millions, contre 7 millions 1/2, au fonds de renouvellement des réseaux ruraux et 7 millions 1/2 à l'amortissement des immobilisations nouvelles. Le bénéfice net ressort à 24.237.392 fr. Le dividende sera fixé à 20 fr. ; il a été payé dès le 27 décembre.

**Explosifs et Produits Chimiques.** — Le bénéfice de l'exercice 1945 s'éleva, après affectation de 1.329.544 fr. aux amortissements et de 1.702.866 fr. aux provisions, à 6.106.095 fr., au lieu d'une perte de 9.188.882 fr. pour 1944. Il permettra de ramener de 8.356.071 fr. à 2 millions 249.976 fr. le solde déficitaire reporté. La réévaluation du bilan a provoqué la création d'une réserve spéciale de 17.647.600 fr.

**Louvroil-Montbard-Aulnoye.** — L'assemblée, tenue le 18 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1945. Aucun bénéfice n'en constitue le solde, mais la situation s'est nettement redressée, car les résultats ont permis d'effacer entièrement la perte de 1944, de 68 millions 854.697 fr., et de réserver en outre 139.817.849 fr. en faveur de la provision pour renouvellement du stock de départ. Aussi l'assemblée a-t-elle pu, sur la proposition du Conseil, décider un prélèvement sur la réserve générale afin de répartir un dividende de 15 fr. brut qui sera payé, le 1er juillet, à raison de, net, 10 fr. 50 au nominatif et 2 fr. 06 au porteur (coupon n° 43).

Une grande part de ces résultats provient, il est vrai, de la réalisation de stocks qui étaient évalués à des prix de revient antérieurs à la hausse des prix de l'acier du 1er mai 1945. Les provisions ont pu ainsi recevoir des dotations correspondant aux besoins actuels d'extension du fonds de roulement. Mais le relèvement des prix de vente et la reprise de la production ont progressivement rétabli des conditions d'exploitation plus normales. Quant aux entraves dues au manque de charbon, d'énergie électrique et d'acier, après avoir déterminé de fréquentes périodes d'insuffisante production, elles se sont surtout détendues depuis avril.

Sur les besoins industriels en tubes d'acier, le Conseil n'a pas eu beaucoup à s'étendre : ils sont considérables en France et à l'étranger. En France, la reconstruction, le rééquipement industriel, les sondages de pétrole et l'exploitation du gaz naturel, créent des débouchés capables d'assurer une longue période de travail. A l'étranger, où la concurrence mondiale n'est pas encore active, se présentent également des besoins d'un ordre de grandeur qui fait déplore à la Société l'insuffisance des attributions de matières premières afin de prendre les positions commerciales retirées à l'industrie allemande. Elle a pu enregistrer des ordres pour la Suisse et les pays nordiques, le Portugal et l'Amérique du Sud, enfin prendre une part de 20.000 t. sur une commande visant à doubler le pipeline de l'Irak Petroleum. Ce sont, dans l'ensemble, des perspectives attrayantes que la Bourse ne monnaye pas avec excès, aux cours actuels de l'action et de la part.

**Constructions Mécaniques de Vierzon.** — L'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 1945 est convoquée pour le 10 juillet. Après affectation de 2.879.000 fr. au fonds de renouvellement des stocks, le bénéfice net ressort à 1.049.000 fr., contre 10.034 fr. Le Conseil proposera la répartition d'un dividende de 10 0/0, soit 10 fr. au capital ancien de 5 millions. Depuis la clôture de l'exercice, le capital a été porté à 5.263.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité, puis à 10.526.000 fr.

**Grands Travaux de Marseille.** — Le bénéfice net est passé de 9.993.289 fr. en 1944 à 18.338.688 fr. en 1945. Le Conseil proposera de fixer le dividende à 50 fr. pour 328.000 actions, au lieu, l'an dernier, de 33 fr. 50 pour 164.000 actions anciennes et de 14 fr. 75 pour 164.000 actions nouvelles.

**Distilleries Réunies de Bretagne et de Normandie.** — L'assemblée du 14 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1945 qui se soldent

par un bénéfice net de 7.581.840 fr., contre 4.417.278 fr. Elle a élevé le dividende de 22 fr. 41 à 30 fr. 11 pour l'action et de 24 fr. 77 à 36 fr. 39 pour le centième de part. L'impôt de solidarité, qui s'élevait à 10 millions 578.000 fr., sera payé partie en espèces, partie en valeurs du Trésor.

**Mumm et Cie.** — Les comptes des exercices 1940 à 1946 seront présentés à une assemblée convoquée pour le 6 juillet.

On sait que l'assemblée extraordinaire du 16 janvier 1946 a pris acte de l'arrêt rendu le 8 janvier 1946 par la Cour d'Appel de Paris et constatant la nullité de la convention passée le 24 avril 1946 entre la Société Vinicole de Champagne et les consorts de Mumm. Il ordonne la restitution à la Société des 133.567 actions reçues par les consorts de Mumm et des dividendes y afférents. L'assemblée a annulé ces actions, le capital se trouvant ainsi ramené de 66 millions 1/2 à 43.125.775 fr.

Les comptes des exercices 1940 à 1944 doivent être remaniés en conséquence de cette décision.

En même temps, les actionnaires auront à statuer sur les comptes de l'exercice 1945.

Pour l'exercice 1939-1940, d'une durée de 16 mois, a été distribué un intérêt de 6 1/2 0/0 « prorata temporis » ; pour chacun des exercices 1941, 1942 et 1943, le même intérêt statutaire.

**Etablissements Nicolas.** — L'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1945 est convoquée pour le 28 juin. Le Conseil lui proposera d'élever le dividende de 8 fr. à 10 fr. Le bénéfice d'exploitation ressort à 69 millions 152.572 fr., contre 59.550.931 fr. Après affectation de 25.372.445 fr., contre 21 millions 898.333 fr. aux provisions et réserves, le bénéfice net s'élève à 11.705.900 fr., contre 8 millions 528.542 fr. Report antérieur compris, le bénéfice disponible atteint 12.643.875, contre 9.564.402 fr.

**Moulins du Maghreb.** — Le produit brut de l'exploitation s'élève, pour 1945, à 17 millions 741.612 fr., contre 15.476.131 fr. Après affectation à 6.173.124 fr., contre 3.350.161 fr. aux amortissements et de 2 millions 1/2, contre 5 millions 1/2 aux provisions, le bénéfice net ressort à 3.151.351 fr., contre 2.930.147 fr. Le maintien du dividende à 8 0/0 sera proposé à la prochaine assemblée. Une réserve de réévaluation de 54.709.472 fr. apparaît au bilan.

**Suédoise des Allumettes.** — Les ventes d'allumettes ont produit 10.200.000 cour., contre 3.400.000 cour. en 1944. Le revenu des filiales ayant diminué, tandis que le revenu du portefeuille d'obligations d'Etat étrangères restait à peu près stable, le bénéfice brut total est de 20.700.000 c., contre 26.200.000 c. et le bénéfice net de 20.400.000 c., contre 19.400.000 c. Ce bénéfice a été affecté, à concurrence de 18 millions, à l'amortissement des rentes étrangères (fonds allemands, polonais, hongrois) et, à concurrence de 2.400.000 t., à des amortissements sur le monopole. La dette bancaire a été ramenée de 91 à 55 millions.

**ÉCHOS ET NOUVELLES**

**Liste d'entreprises de gaz et d'électricité nationalisées**

L'« Officiel » du 8 juin publie un décret soumettant de nouvelles entreprises de gaz et d'électricité au régime de la nationalisation. La liste comprend environ 45 entreprises, la plupart de faible envergure. Parmi les principales, citons le Groupement de l'Electricité, l'Electricité du Tarn, la Société Générale d'Énergie Electrique.

**La date de la cessation légale des hostilités aux colonies**

Le décret du 31 mai (« J. O. » des 3-4 juin) détermine les conditions d'application des articles 2 et 3 de la loi du 10 mai 1946, analysée dans notre numéro du 17 mai, aux départements de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane et aux territoires autres que l'Indochine relevant du ministère de la France d'outre-mer.

**BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES**

**Publications faites dans le numéro du 17 juin :**  
**Sté d'Exploitations et d'Intérêts Chimiques et Métallurgiques (Seichime).** — Emission à 700 fr. de 1.008.000 act. de 500 fr. (droit 4 pour 1).  
**Etains et Wolfram du Tonkin.** — Emission à 300 fr. de 60.000 act. de 100 fr. (droit 1 pour 6).  
**La Soie.** — Distribution de 23.625 act. nouv. de 200 fr. (prélèvement sur la réserve).  
**Etablissements Labinal.** — Emission à 125 fr. de 240.000 act. de 100 fr. (droit 1 pour 1).

**DECISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE**

**EMISSIONS :**  
**Etains et Wolfram du Tonkin.** — Emission à 300 fr. de 60.000 act. nouv. de 100 fr., jouiss. janvier 1946, du 20 juin au 31 juillet, 1 nouv. pour 6 anc., coup. 25.

**DECISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE DES COURTIER EN VALEURS**

**EMISSIONS - ATTRIBUTIONS :**  
**Cartoucherie Française.** — Capital porté de 18 à 36 millions par prélèvement sur les réserves et attribution gratuite aux actionnaires de 1 action nouvelle pour 1 action ancienne de jouissance ou de capital.  
**Plantations Réunies de l'Ouest Africain.** — Attribution de 50.000 act. nouv. de 100 fr. C.F.A. (prélèvement sur réserves), à raison de 1 nouvelle pour 6 anciennes (ord. ou privil.), coup. 8 ou 12.  
**Ardoisières d'Angers (Commission des).** — Attribution des actions Foncière Agricole et Urbaine (1 pour 1) et des actions Ardoisières de Renazé-la-Gauterie (1 pour 50), coup. 27.  
**Distilleries, Malteries et Brasseries (Brasserie de la Comète).** — Attribution de 36.000 act. nouv. de 500 fr. (prélèvement sur réserves) à raison de 2 nouv. pour 3 anc., coup. 26.

**MARCHE DES COURTIERES**  
(2<sup>e</sup> partie de la Cote)

**Cours au 19 juin 1946**

Bienhoa 179; Cotonnière Equatoriale Française 3.100 dm., part 3.875 dm.; Foncière Saïgonnaise 1.720; Sté Générale des Graphites 610, part 1.176; Immobilière de l'Indoch. 750; Omnium Nord-Africain 4.880, part 410.000 dm.; Tunisie de Culture 725, part 1.590; Vreeries d'Extrême-Orient 398, part 1.350 dm.
--

**HORS COTE**

**RELEVÉ DES COURS MOYENS DE VALEURS NON ADMISES A UNE COTE**

**Cours au 19 juin 1946**

Agricole de l'Annam priv. 920, ord. 905; Baticock et Wilcox 1.830; Banque d'Etat du Maroc 27.500 dm.; Blayard (émis. 1944) 292 (émis. 1945) 300; Bongola 514, part 750; Borralha 6.550; Brasseries Ouest-Afric. 9.800, part 13.400; Brazilian Traction, c. 25, 2.325; Buen Tono (E) ord. 1.610, part. 1.495; Cammon (Etains) 170 dm.; Caoutch. Cacao Cameroun 1926 397, 1942 378, part 5.250; C.H.A.D.E. (tit. rec.) A, B, C, 26.500; D, E, 4.350; Commerce Africain 730, part 1.725 dm. Djerada 9.200, part 21.000; Diebel Salmeh 578; Eau Electricité d'Annam 410; Elesea-Maille 1.659, nouv. lib. 1.500; France-Maroc (ex-Paris-Maroc) 179, part 1.973; Feaise Nouvelles-Hébrides 850, part 260; Gaz et Eau de Tunis 3.050, jouiss. 2.565; Golfe de Guinée 857, part 980; Gundafa part 1.200; Kabylic (libres) 334, part 938; Miliana ord. 800, part 800; Minière Sud-Ouest part 19.450; Molybdène 870, part A 1.875, part B 145; Namkok unités 473, part 5.400; Nationale de Navigation 370, part 3.125. Pathé-Marconi 1.225, jouiss. 625 dm.; Péninsulaire des Etains 375; Pia-Onac 490; Rand Selection, c. 25 910; Sahanaovo ord. 588, part 585, part 1.183; Silleda (Etains) 205, part 800; Transports en Afrique (Générale de) 890, part 6.675; Tréfilerie et Câblerie de Lens 900.
---

**DROITS DE SOUSCRIPTION**

PARQUET	Date de clôture	Cours
Elect.-Ch. Ugine, c. 67, 3 p. 2 à 630 fr.	24 Juin	1000
Soufre Réunis, c. 24, 2 p. 5 à 500 fr.	8 Juin	510
Lumberi Frères s. c. 40, 1 p. 5 à 1800 fr.	24 Juin	705
Penarroya, c. 55, 1 p. 3 à 275 fr.	11 Juin	212
Générale de Fonderie, c. 10, 1 p. 1 à 500 fr.	25 Juin	2450
Atel. Cham. Bretagne, c. 39, 3 p. 2 à 160 fr.	19 Juin	...
Parville et Cie, c. 25, 1 p. 1 à 600 fr.	24 Juin	720
Caisse Prêts Fonciers, c. 8,3 p. 10 à 800 fr.	28 Juin	440
— Certif. souscript.	—	521
Financ. Fr. Coloniale, c. 25, 1 p. 2 à 125 fr.	4 Juin	285
Teisserenc, c. 25, 1 p. 1 à 1000	5 Juin	120
Péchelbron, 1 p. 1 à 650 fr.	4 Juin	...
Au Printemps, c. 40, 1 p. 3 à 270 fr.	1 <sup>er</sup> Juin	140
Alsthem, c. 19, 1 p. 1 à 510 fr.	8 Juin	...
Als.-Const. Méc., c. 20, 1 p. 1 à 110 fr.	11 Juin	1770
Etains Wolf, Tonkin, c. 25, 1 p. 6 à 300 fr.	25 Juin	50

**COURTIERS**

Goulet-Turpin, c. 53, 1 p. 1 à 110 fr.	26 Juin	665
Haut et Bas-Congo, c. 21, 3 p. 2 à 150 fr.	26 Juin	96dm
Ind. Agr. Pointe-à-Pitre, c. 28, 1 p. 3 à 600 fr.	27 Juin	398
Phosph. Tunisiens, c. 50, 1 p. 1 à 250 fr.	10 Juin	510
Labinal, 1 p. 1 à 125 fr.	17 Juin	51

**Jusqu'à nouvel avis.**

Ateliers et Chantiers de Bretagne 200; Chapeau de Gendarme 7.900; Ciments Indochine 775; H. Hénin 115; Albi, act. 71, part 157.

**DROITS D'ATTRIBUTION**

Pour les augmentations de capital résultant de distributions d'actions, les droits d'attribution se négocient comme suit :

**Parquet.** — Crédit Foncier de France 1.705; Urbaine et Seine 24; Française de Tramways 221; Nossi-Bé 375; Egrais d'Auby (vert) 1.250; Kerolis 1.870; Soieries Ducharme 1.450; Electro-Câble 586; Pontgibaud 3.330; Port de Felhala 2.100.

**Courriers.** — Elima 391; Filatures de Shappe 5.450; Huiles de Pétrole 399; Minerais de la Grande Ile 815; Procédé Industr. et Charbons Actifs 127; Delahaye 93.

**DROITS D'ACTIONNAIRES EMPÊCHES**

Aniche 470 of.; Electricité de Paris 230 of.; Parisienne Industrie Electrique (vert) 280, (violet) 4.400; Bou Arfa 250 dm.; Moulins de Paris c. 19, 160 dm., émis. 1944, 80 dm.

**BOURSE DE LYON**

Lyonn. de Dépôts.....	870	Roche-la-Molière.....	1005
Rue Impériale.....	4140	Gerland.....	4000
O.T.I. capital.....	490	Docks Lyonnais.....	835
— jouiss.....	...	Econom. d'Alim.....	307
Bourbonnais.....	700	Ferrand-Renaud.....	2740
Gas du Sud-Est.....	1010	Lattière Moderne.....	1650
El. de la Grogne.....	218	Pagnoud.....	1482
Franche-Comté.....	415	Aux Deux-Passages.....	

Coupons

Table of coupon values for various French companies and sectors including FONDS D'ETAT FRANÇAIS, VILLES - DEPARTEMENTS, ASSURANCES, BANQUES - SOCIÉTÉS DE CRÉDIT, CHEMINS DE FER, CHARBONNAGES - MÉTALLURGIE - MINES, and VALEURS DIVERSES.

Table of stock prices for various companies and sectors including EAUX, ELECTRICITE, TRANSPORTS DIVERS, and VALEURS DIVERSES.

Table of stock prices for companies like 15/6 Entrepr. Métropol. et Colon, 30/6 Etoile du Midi, and 15/5 Filat. et Tiss. Jute à Bischwiller.

Bilans

BANQUE DE FRANCE

Financial statement for Banque de France showing ACTIF (Encaisse-or, Comptes cour., etc.) and PASSIF (Billets au porteur, Comptes courants, etc.) in millions of francs.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Le bilan se totalise par 16.997.433.053 fr. Au passif, les comptes courants créditeurs s'élevaient à 6.921.229.293 fr., les comptes de chèques à 1.968.881.673 francs, les créanciers divers à 2.871.411.417 fr., les banques et correspondants à 1.029.676.900 fr.

AVIS, INSERTIONS ET RÉCLAMES

BANQUE DE L'INDOCHINE

Les comptes de l'exercice 1944, approuvés par l'Assemblée du 19 juin 1946, se soldent par un bénéfice net de 28.239.575 fr. 93 contre 48.981.022 fr. 41 en 1943.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Table of values and coupons for various railway bonds and shares, including Alsace-Lorraine, Est, Lyon, Nord, etc.

COMPAGNIE PARISIENNE DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée générale ordinaire pour examiner les comptes de l'exercice 1945. M. Malegarie, Président Directeur général, rappelle que la loi sur la nationalisation de l'électricité met fin à l'activité de la Compagnie et résume l'œuvre accomplie au cours des quarante dernières années.

Le nombre des abonnés est passé de 1.183.981 au 31 décembre 1944 à 1.265.826 au 31 décembre 1945. La consommation a atteint 1.616 millions de kWh en 1945, contre 625 millions de kWh en 1944 et 565 millions de kWh en 1933.

Tant en raison du développement de la consommation que du relèvement des tarifs, les recettes pour courant et accessoires ont plus que doublé par rapport à l'année précédente.

SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES

AUGMENTATION DE CAPITAL de 120 à 240 millions de francs par émission de 120.000 actions nouvelles de 1.000 fr. nominal émises à 1.100 fr.

SOUSCRIPTION OUVERTE

du 17 juin au 20 juillet à titre irréductible : une nouvelle pour une ancienne, contre remise du coupon n° 20 ou estampillage, et à titre réductible.

LOUVROIL - MONTBARD - AULNOYE

Assemblée ordinaire du 18 juin 1946. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1945.

Le dividende sera payable à partir du 1er juillet 1946 à raison de 10 fr. 50 net par action nominative et de 2 fr. 06 par action au porteur contre remise du coupon n° 43.

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

L'Assemblée générale ordinaire du 17 juin courant a approuvé les comptes de l'exercice 1945, ainsi que la nouvelle présentation du bilan établie à la suite de la réévaluation de certains postes de l'actif et du passif.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS ET DES ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES

Augmentation du capital de 81.750.000 fr. à 163.500.000 fr. par l'émission de 654.000 actions nouvelles de 125 fr. émises à 250 fr. et réservées aux anciens actionnaires.

MERCREDI VOUS POUVEZ GAGNER 10 MILLIONS AU TIRAGE DE LA LOTERIE NATIONALE

LES BONS DE LA LIBÉRATION A INTÉRÊT PROGRESSIF sont exempts de tous impôts sur le revenu